

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil Régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

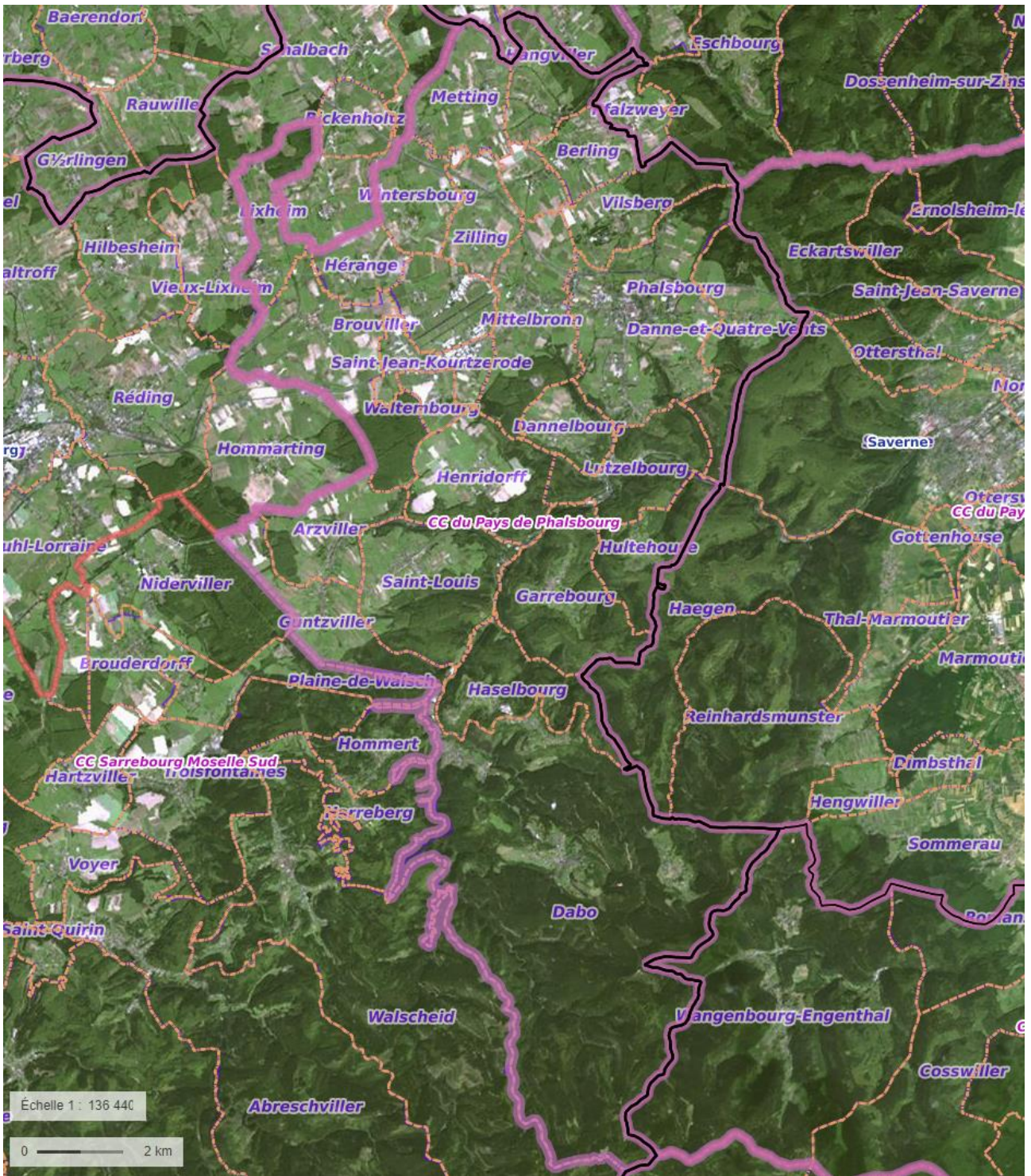
- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte Territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

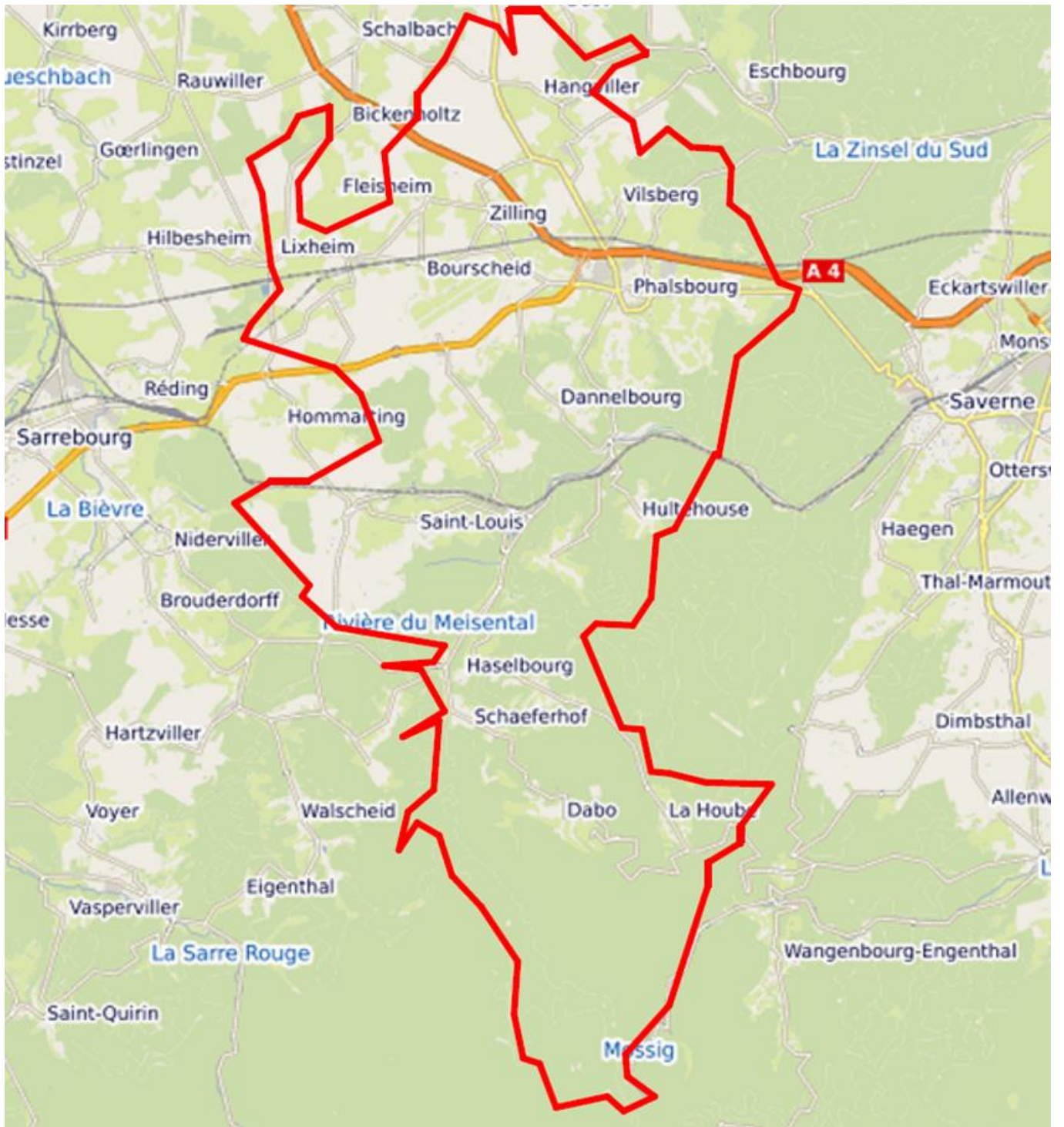
1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
 - Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs et le Département le cas échéant ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
 - Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :
3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
- et 3 sujets transversaux :
- le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT)...

2. Portée et contenu du Pacte du Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg au 1^{er} octobre 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**
Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
Intégré au PETR du Pays de Sarrebourg
Ce périmètre regroupe 26 communes pour une population de 18 020 habitants.





- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	23 Mars 2017	PETR
Charte du PNR des Vosges du Nord		Phalsbourg, ville porte du PNRVN
Contrat de Massif		13 communes concernées
PAT	Plan d'action en cours de finalisation	PETR + CC du Saulnois
Réserve Mondiale de Biosphère	15/09/2021	PETR
Contrat Local de Santé	En cours	CCPP et CCSMS
CTG/CEJ avec la CAF	Phase de transition	EPCI

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**
Stratégie inter-PTRTE

13 communes du territoire font partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ». Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux grands enjeux du massif, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints. L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités :

- Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard
- Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques : préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques
- Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne : soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local
- Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne : préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes
- Axe 5 : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)

En parallèle, la Ville de Phalsbourg est identifiée comme ville porte du Parc naturel régional de Vosges du nord, qui est un territoire classé par décret ministériel 16 mars 2014, pour une durée de 15 ans, pour la qualité de ses patrimoines naturels et culturels. Le syndicat mixte de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du nord a pour objet de mettre en œuvre la charte du parc et d'assurer la cohérence et la coordination des actions

de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menés par ses partenaires. Il a pour vocation d'innover et d'expérimenter dans les domaines précités et contribue à des programmes de recherche. Il gère la marque « Valeurs parc naturel régional ».

Dans ce contexte la CCPP est engagée au sein du PETER de Moselle Sud et s'engage dans les actions portées par le Syndicat Mixte.

Réserve de Biosphère de Moselle Sud (RBMS)

Le PETER du Pays de Sarrebourg en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Lorraine et la Communauté de Communes du Saulnois, a candidaté, en décembre 2020, pour devenir une réserve de biosphère de l'Unesco et a obtenu la reconnaissance le 15 septembre 2021.

Pour cela, des objectifs de protection de l'Environnement, de développement durable, de recherche et d'éducation ont été fixés. L'ensemble de ce programme est traduit dans un plan de gestion (cf. annexe) structuré en objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels. Ce document définit les actions portées dans le cadre de la réserve de biosphère pour une période de 10 ans.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PETER a instauré une gouvernance organisée autour d'un comité de pilotage, un comité de gestion et un conseil scientifique.

Projet Alimentaire Territorial

Le PETER du Pays de SARREBOURG et la Communauté de Communes du Saulnois comptent aujourd'hui environ 1 002 exploitations agricoles. Cette richesse ne répond que faiblement aux besoins alimentaires du bassin de vie. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 3 octobre 2014 sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) peut répondre à cet enjeu.

Un PAT est une opportunité pour :

- Fédérer tous les acteurs autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire
- Identifier et valoriser les projets existants
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets
- Offrir un outil d'aide à la décision aux élus en identifiant les actions prioritaires en faveur d'une alimentation durable
- Préparer l'élaboration d'un PAT (projet alimentaire territorial) local

Le PETER du Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois ont, de ce fait, initié un PAT qui s'articule autour d'un diagnostic partagé pour identifier les différents flux alimentaires et leurs impacts :

- Que produit notre propre territoire ?
- A qui sont destinées ces productions ?
- Quels sont les besoins locaux ?
- Comment valoriser et pérenniser la production locale et notamment dans la restauration collective ?

De ce diagnostic, 4 actions matures ont été identifiées, étudiées et approfondies au cours du 1^{er} semestre 2021 :

- 1- Introduction de produits locaux dans la restauration collective publique notamment la viande bovine et les produits laitiers,
- 2- Structuration d'un collectif de producteurs de lait pour une transformation/commercialisation locales des produits,
- 3- Développement d'une filière poissons d'étang et notamment un outil mutualisé de transformation,

- 4- Recensement et analyse des points de ventes alimentaires de proximité, identification des déserts alimentaires et étude de nouvelles implantations, analyse du commerce ambulancier.

Une concertation citoyenne portant sur la consommation locale aura lieu début septembre 2021.

5 autres thématiques seront étudiées en groupes de travail au cours du second semestre 2021 :

- 1- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- 2- Diversification des activités agricoles et circuits courts,
- 3- Environnement et qualité des productions locales,
- 4- Sensibilisation des citoyens à l'alimentation locale et durable,
- 5- Précarité alimentaire.

Les projets et les pistes de travail constitueront le plan d'actions élaboré en novembre 2021 (fiches actions répondant à des objectifs opérationnels spécifiques), plan d'actions qui devra être enrichi au fur et à mesure selon les besoins identifiés sur le principe d'une amélioration continue.

Les indicateurs d'évaluation et de suivi des différentes actions du Projet Alimentaire Territorial sont les suivants :

1. Produits de qualité accessibles financièrement à toutes les catégories sociales du territoire
2. Valorisation des métiers de l'alimentation
3. Activités intermédiaires créées /(re)localisées sur le territoire
4. Création d'emplois
5. Amélioration des revenus des producteurs (et intermédiaires)
6. Durabilité des exploitations agricoles
7. Changement de pratiques alimentaires des citoyens
8. Réduction des distances parcourues par le consommateur pour acheter ses produits
9. Emergence de nouvelles initiatives grâce au PAT

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en permettant le développement du territoire tout en réduisant la consommation du foncier et l'étalement urbain.

C'est dans une telle démarche que le Pôle d'Equilibre Territoriale du Pays de Sarrebourg s'est engagé en 2013, après que ses communautés de communes membres lui avaient confié la compétence relative à l'élaboration, le suivi et la révision du SCoT ; un SCoT approuvé le 5 février 2020.

A travers une démarche de concertation avec ses communautés de communes, l'ensemble des institutions Personnes Publiques Associées et la Société Civile, représentée par le Conseil de développement du Pays de Sarrebourg, le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg s'est construit autour de trois objectifs, avec une prise en compte des enjeux environnementaux de manière transversale :

- **Objectif 1 : Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants** pour accompagner une croissance démographique mesurée (+ 3300 habitants espérés d'ici 2035) par la création de 5500 logements supplémentaires, une offre de service adaptée et un environnement qualitatif en matière de paysage et de préservation de la population des risques et nuisances.
- **Objectif 2 : Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités**, c'est-à-dire organiser les services aux habitants à travers les différentes polarités urbaines et

les communes du territoire, où chaque commune a son rôle à jouer et participe au développement du territoire.

- **Objectif 3 : Créer un environnement favorable au dynamisme économique**, favorisant le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises, tout en maîtrisant la consommation foncière.

L'observatoire du SCoT et du territoire du Pays de Sarrebourg

Le cadre législatif impose la mise en place d'un observatoire accompagnant la mise en œuvre du SCoT.

En effet, le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement du document d'orientations et d'objectifs (DOO) constituent une partie intégrante et importante dans cette mise en œuvre. C'est pourquoi, le PETR envisage de mettre en place cet observatoire permettant d'évaluer les différentes évolutions observées sur le territoire du Pays de Sarrebourg et de s'assurer que les objectifs fixés tendent à être atteints. Et si nécessaire dans la négative, d'opérer des modifications aux orientations du document, notamment au moment de la révision du SCoT dans 6 ans.

Le SCoT propose ainsi un ensemble d'indicateurs selon les thématiques propres aux données démographiques, aux logements, aux paysages et patrimoine architectural, aux commerces, équipements et services, à l'eau et aux différents risques, aux déplacements, aux espaces naturels, agricoles et forestiers, aux énergies, aux activités économiques et touristiques, ainsi qu'à la consommation foncière.

L'objectif est d'élargir la banque de données, ainsi que l'analyse de toute une panoplie d'autres indicateurs afin de mesurer l'évolution du territoire au travers d'un large panel de paramètres au service des collectivités, de la société civile et des habitants.

Le conseil de développement du Pays de Sarrebourg

Créé en novembre 2003, le Conseil de développement du Pays de Sarrebourg est une association (loi 1908) issue de la démarche de pays lancée par la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (loi LOADDT dite aussi loi Voynet) en 1999.

Réunissant élus et acteurs socioprofessionnels du territoire, il est un lieu de propositions, d'initiatives, de conseil, d'évaluation des projets.

S'il agit désormais, en tant que structure associative, dans le cadre d'une certaine indépendance où il peut s'autosaisir de toutes thématiques relatives au développement territorial, il est sur le plan législatif en lien direct avec le Pôle d'Equilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Sarrebourg.

De par ce lien, il est pleinement associé à la construction des projets de territoire à l'échelle du périmètre du Pays de Sarrebourg.

Il peut proposer à son initiative des projets comme il peut se voir confier des actions par le PETR, dans un esprit de « faire du conseil de développement un outil pérenne de démocratie participative au service du développement du territoire et une instance de propositions en lien avec les élus ».

Il est l'unique structure du territoire en tant qu'interface entre les élus et les représentants de la société civile du territoire.

Stratégie du territoire

La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg est un des plus petits EPCI du département de la Moselle avec 18 020 habitants pour 26 communes. Cependant son positionnement géographique charnière lui confère une attractivité économique, résidentielle et touristique certaine.

	Population INSEE 2018
ARZVILLER	552
BERLING	269
BOURSCHEID	181
BROUVILLER	441
DABO	2524
DANNE ET 4 VENTS	699
DANNELBOURG	515
GARREBOURG	505
GUNTZVILLER	398
HANGVILLER	266
HASELBOURG	322
HENRIDORFF	721
HERANGE	112
HULTEHOUSE	371
LIXHEIM	592
LUTZELBOURG	582
METTING	421
MITTELBRONN	701
PHALSBOURG	4978
ST JEAN KOURTZERODE	710
SAINT LOUIS	678
VESCHEIM	323
VILSBERG	361
WALTEMBOURG	251
WINTERSBOURG	273
ZILLING	274
TOTAL	18020

La taille des communes confère au territoire une dominante rurale marquée avec Phalsbourg comme ville centre.

A) Diagnostic de territoire

a. Une géographie particulière

Aux confins de la Moselle, entre Lorraine et Alsace, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg se loge dans un véritable écrin de verdure aux mille paysages. Son territoire, traversé par la Zorn qui prend naissance dans la forêt de Dabo, s'étend en grande partie sur le versant occidental des Vosges. Phalsbourg est identifiée comme Ville Porte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et 13 de ses communes sont intégrées au périmètre Massif des Vosges.

Le territoire se caractérise par des terres agricoles au nord, coupé en son centre par la trame bleue constituée par la Zorn et le canal de la Marne au Rhin et le massif Vosgien au Sud avec notamment le point culminant de la Moselle (Rocher de Dabo).

b. Un territoire axe majeur de passage

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité depuis les territoires voisins principalement par la route (autoroute A4, RN4, réseau départemental), et dans une moindre mesure par le train (Lutzelbourg, seule gare du territoire), qui génèrent d'ailleurs des flux importants.

Rappelons également que la LGV traverse le territoire dans sa partie nord et qu'il est desservi par les Gares de Sarrebourg et Saverne (à l'ouest et à l'est du territoire).

Ce territoire est un axe de passage majeur entre le plateau Lorrain et la plaine d'Alsace. Cette caractéristique est également marquée dans la vallée la Zorn avec le Canal de la Marne au Rhin et l'EuroVélo 5.

Les mobilités internes au territoire sont à développer, en particulier concernant les modes de déplacement doux dans un contexte de forte ruralité.

c. Structuration de l'habitat

La population de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a connu, depuis la fin du siècle dernier, un accroissement, mais celui-ci se tasse et marque même une légère baisse entre 2014 et 2018 mais avec des situations très diverses à l'intérieur du territoire (de -10,4% à + 38,03% entre 2007 et 2018).

Le parc de logements est constitué pour près de 85 % de résidences principales, avec un taux de vacance de 9,5% en 2017 (9,1 % en Moselle).

Après avoir bénéficié pendant de nombreuses années des services de l'Espace Info Energie Moselle Centre, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg souhaite poursuivre son action d'accompagnement de la rénovation énergétique.

d. Emplois du territoire

Au 4^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage sur le territoire affichait 5,4%, plaçant le territoire parmi les 3 meilleures zones d'emplois du Grand Est. (pour mémoire : 7,7% dans le Grand Est et en France Métropolitaine). L'évolution de la zone d'emploi s'inscrit dans une baisse continue depuis quelques années et confirme la dynamique du tissu économique local.

Les secteurs d'activités qui emploient le plus sur le territoire sont dans l'ordre (données INSEE – RP 2017) : le tertiaire, la construction, l'industrie, puis l'agriculture.

L'évolution du tissu économique se fait de manière plutôt équilibrée avec une évolution plus importante de la part logistique qui continue de croître ainsi que les entreprises de constructions. Le commerce poursuit également son développement mais au profit de plus grandes enseignes.

Cette évolution se traduit par le renforcement de grands comptes de logistiques tels que Faure & Machet, Bouche Logistique. Par ailleurs, de nombreux artisans relocalisent leurs sièges sur la ZA (BMS, Isochauf, Barizy). Le commerce poursuit son développement avec

la relocalisation d'ALDI, d'Intermarché, l'arrivée de Bricomarché ou de Mac Donald's notamment et une pression commerciale qui tend à se confirmer.

La ZA Maisons Rouges continue son développement et devrait afficher complet d'ici la fin du mandat avec ses 62 hectares.

Le territoire accueille également des habitants travaillant dans les grands pôles d'emplois voisins que sont Sarrebourg, Saverne, mais également Strasbourg, Sarreguemines ou Haguenau.

Enfin, il est à noter la présence forte de l'armée avec le 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat qui concentre environ 1200 militaires et personnels civils sur la base de Phalsbourg. La fin du plus grand chantier militaire européen inscrit la pérennité de cette base sur le territoire qui représente une force économique et sociale indéniable.

e. Des atouts touristiques

Le territoire bénéficie d'une grande variété de paysages, d'un intéressant patrimoine historique et naturel, de savoir-faire locaux et d'infrastructures fluvestres originales ainsi que d'une bonne accessibilité, sur lesquels appuyer le développement de l'activité touristique, en articulation avec les territoires voisins. Il s'agissait d'ailleurs de la priorité du programme LEADER 2014-2020, déployé à l'échelle du PETR.

Le territoire bénéficie de la présence de 2 sites majeurs, le plan incliné de Saint-Louis-Arzviller et ses 70 000 visiteurs payants et le rocher de Dabo qui affiche chaque année environ 30 000 visiteurs payants et plusieurs dizaines de milliers de visiteurs aux abords hors saison.

Le territoire se caractérise également par un patrimoine historique, industriel et environnemental remarquable.

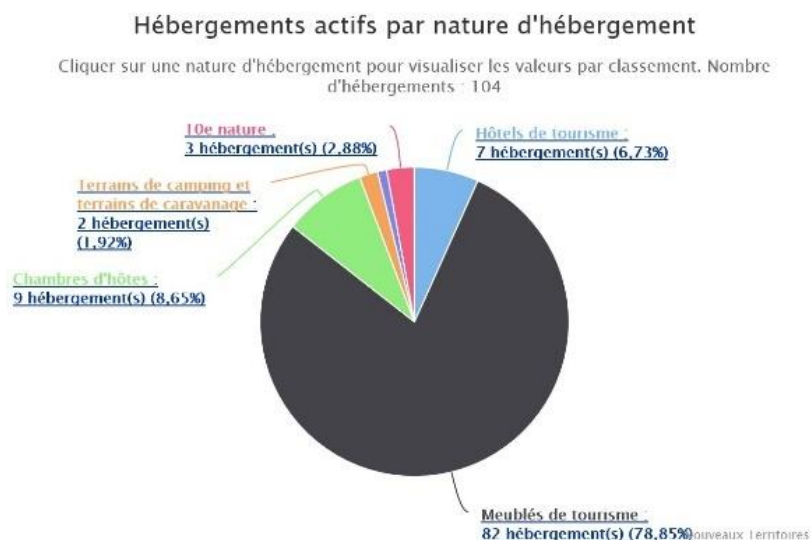
Enfin, depuis le 15 septembre 2021, le territoire bénéficie du label international « Réserve de Biosphère » de l'UNESCO venant appuyer les efforts du territoire en la matière.

Le développement touristique du territoire se structure depuis le transfert de la compétence « office de tourisme » à la CCPP en janvier 2017.

Après la fusion des Offices du Tourisme de Phalsbourg (Service public administratif) et de Dabo (OT Associatif), l'organisation a été revue dans le cadre d'une délégation de service public à la SEM de la Vallée de la Zorn et du Teigelbach.

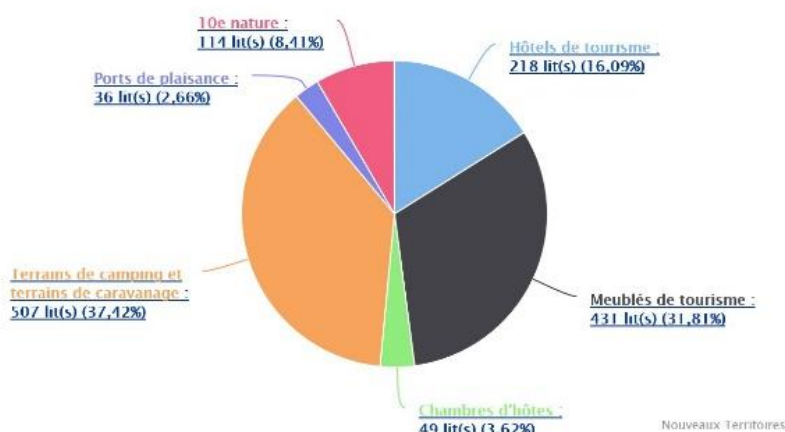
Cette structuration permet une organisation mutualisée avec l'ensemble des moyens techniques et humains qui œuvrent dans le domaine touristique.

Le territoire compte 104 hébergements correspondant à 1355 lits répartis comme suit :



Hébergements actifs par nature d'hébergement

Cliquer sur une nature d'hébergement pour visualiser les valeurs par classement. Nombre de lits : 1 355



Canal de déclaration	Nombre de nuitées déclarées 2018	Nombre de nuitées déclarées 2019	Nombre de nuitées déclarées 2020
Hôtels de tourisme	11264	12059	6748
Meublés de tourisme	19858	20161	9272
Chambres d'hôtes	1361	1673	1018
Terrains de camping et terrains de caravanage	10103	10849	6066
10e nature	2763	6276	525
Opérateur numériques			452
Total	45349	51018	24081

(Données issues de la taxe de séjour instituée en 2018)

Le territoire attire environ 50 000 nuitées par an principalement sur les meublés de tourisme. 2020 a lourdement été impactée par la crise COVID.

Ce bilan peut être complété par les visites payantes du territoire :

- 70 000 visiteurs du plan incliné
- 30 000 visiteurs du Rocher de Dabo

Enfin, on peut également signaler l'activité de la Cristallerie LEHRER qui génère chaque année un flux de l'ordre de 100 000 personnes.

f. Un environnement qualitatif

Une part importante du territoire est couverte d'espaces forestiers ou de milieux semi-naturels (51,2% selon les chiffres CORINE Land Cover de 2018).

1,5% du territoire est concerné par une ZNIEFF de type 1 et 50,5% du territoire par une ZNIEFF de type 2 et donc concerné par des mesures de protection, afin de préserver la biodiversité. Cependant seulement 1ha du territoire est concerné par un périmètre NATURA 2000.

Des actions sont par ailleurs engagées en matière de trames verte et bleue, afin de reconnecter les réservoirs de biodiversité. Les surfaces agricoles sont importantes (part de l'ordre de 37,9%), avec des productions locales de qualité. Mais l'artificialisation des sols s'accélère sur le territoire ces dernières années alors que la part des surfaces artificialisées était déjà doublée par rapport aux données nationales (selon les chiffres CORINE Land Cover de 2018).

Le bilan écologique joint en annexe du présent document recense un certain nombre d'indicateurs sur l'état des lieux du territoire.

La crise sanitaire que nous traversons révèle ou renforce certaines problématiques et aura des impacts sociaux et économiques dont il faudra tenir compte dans la trajectoire de développement et de transition écologique du territoire.

B) Les axes de la stratégie de territoire

a. Développement économique

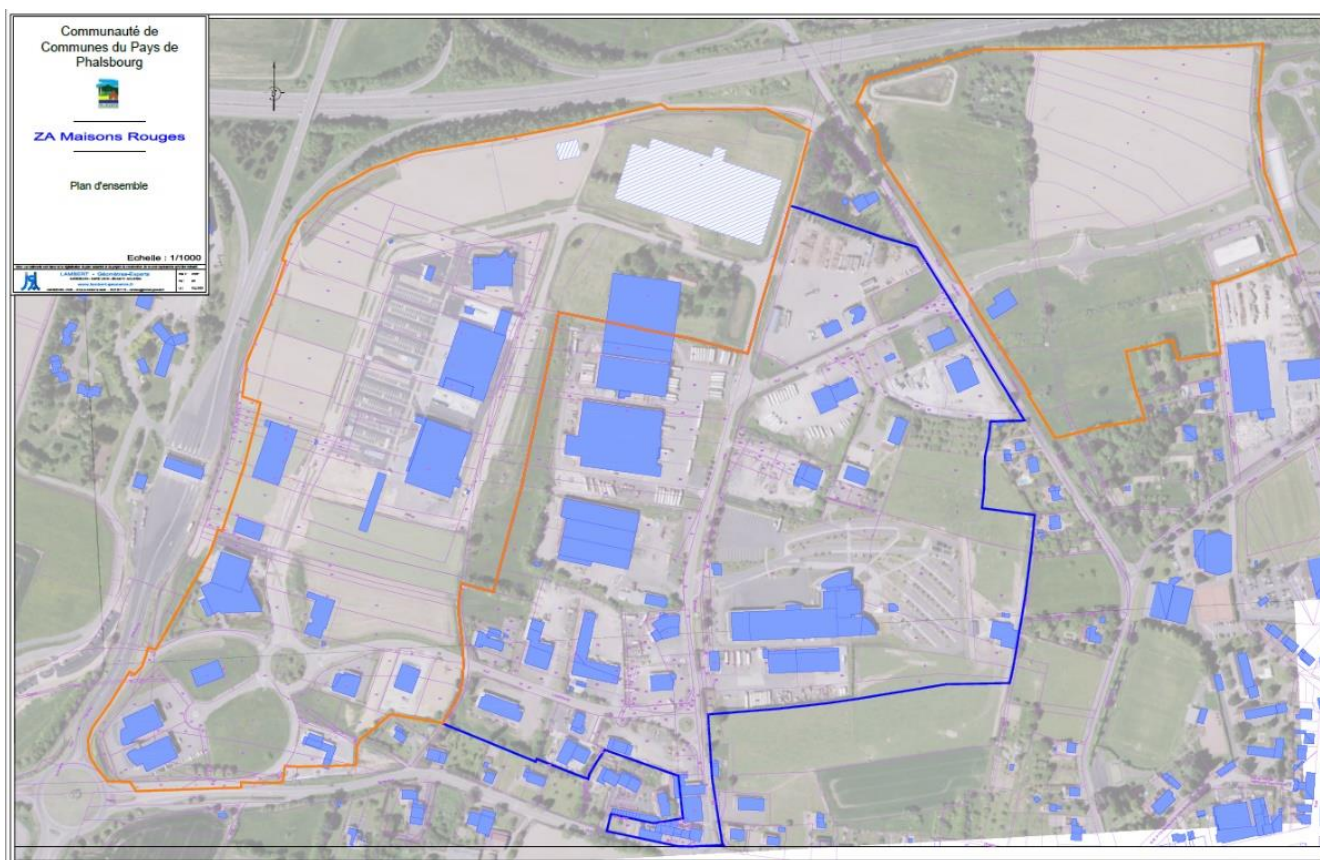
Le développement économique du territoire est guidé par plusieurs facteurs liés à la géographie même du territoire et sa configuration en matière de transports.

Ainsi, la communauté de communes du Pays de Phalsbourg apparaît naturellement comme un pôle logistique évident et accueille d'ailleurs de nombreuses entreprises dédiées à cette activité.

Outre la logistique, le territoire développe également un tissu artisanal important de petites ou moyennes entreprises du BTP tout en générant une activité tertiaire soutenue notamment dans le domaine touristique.

i. Accompagner le développement foncier

La première mission d'un EPCI est de garantir l'accueil foncier des entreprises sur son territoire. En 2017, à l'occasion de l'application de la NOTRE, la CCPP a repris la gestion, l'extension et la commercialisation de la ZI Maisons Rouges et de la ZAC Louvois afin de créer une nouvelle entité dénommée ZA Maisons Rouges.



Cette zone de 62,3 hectares arrivera prochainement à saturation car de nombreux projets sont en cours avec de l'accueil d'artisans, d'extensions logistiques, de services médicaux/paramédicaux ainsi que le développement d'activités ludiques ou commerciales.

De ce fait, la création d'un nouvel espace d'accueil des entreprises devient relativement urgente. De ce point de vue, le territoire est déjà engagé avec la CCSMS au travers du Syndicat Mixte fermé de la ZAI des grands horizons afin de créer une nouvelle zone de 56 ha mais pour laquelle il y a toujours de nombreuses inconnues à lever (capacité de l'Etat à accompagner le projet par la création de l'échangeur routier, gestion/compensation des 11ha de zones humides identifiées).



Action 1 : Création de la nouvelle zone intercommunautaire de la ZAI des Grands Horizons

En fonction de l'évolution du point précédent, la création de l'une ou l'autre zone de desserrement pourrait être mise à l'étude pour accueillir des artisans dont les demandes sont actuellement nombreuses.

Une action spécifique pour préparer cet enjeu nécessitera des études prospectives préparatoires approfondies en lien avec le SCOT.



Action 2 : Préparer la stratégie foncière économique complémentaire 2030

Par ailleurs, la commune de Phalsbourg est devenue propriétaire de la friche DEPALOR (13ha) pour accompagner un projet autour de la filière bois. Il s'agit là de la seule véritable friche industrielle opérationnelle à court terme et nécessite une réelle coordination partenariale.



Action 3 : Accompagner la Commune de Phalsbourg dans la définition d'une stratégie économique dédiée au site DEPALOR

ii. Soutenir l'investissement local

La Communauté de Communes s'est inscrite dans le dispositif départemental par délégation de compétence d'octroi en matière de subvention immobilière des entreprises.

Cette décision permet chaque année d'intervenir auprès des TPE de moins de 20 salariés en partenariat avec le Département de la Moselle. Cette aide peut se monter au global à 100 000 € par an.

Dans la gestion de la crise d'après COVID ce dispositif peut s'avérer astucieux notamment pour accompagner les petites structures économiques telles que les commerces.

iii. Accompagner la structuration de l'offre commerciale

La structuration de l'offre commerciale est particulièrement complexe dans un territoire à forte dominante rurale.

La CCPP est intervenue en pleine crise COVID en partenariat avec le CCSMS afin de développer une offre et un accompagnement du commerce au travers d'un dispositif d'aide « j'achète Moselle Sud » ouvrant la voie notamment vers des outils numériques d'e-commerce.

Les associations présentes sur le territoire sont au nombre de 2 :

- L'association de la zone Maisons Rouges (AZMR) qui se limite au périmètre de la Zone d'Activités Maisons Rouges à dominante artisanale
- L'association des commerçants de Phalsbourg qui se limite exclusivement au petit commerce du centre-ville de Phalsbourg. Cependant cette association n'a plus d'activité réelle depuis des années.

La CCPP s'engage dans l'accompagnement à la création d'une nouvelle association globale à l'échelle du territoire afin de mieux structurer les interventions collectives ou par thématiques.



Action 4 : Soutenir la création d'une association commerçante et artisanale du territoire

b. Développement touristique

Le tourisme représente un véritable gisement d'emplois sur le territoire, fort de ses nombreux atouts patrimoniaux.

La création de la taxe de séjour a permis de prendre conscience de l'activité marchande réelle du territoire qui était jusque-là totalement méconnue.

Par ailleurs, la proximité de « locomotives » touristiques à l'échelle du PETR permet d'imaginer des coopérations nouvelles avec des grands opérateurs tels que Center Parc à Hattign ou le parc de Sainte Croix.

i. Valorisation du patrimoine

Le territoire bénéficie d'un territoire riche (castral, historique, religieux, industriel et environnemental) qui offre une palette touristique intéressante.

La CCPP s'engage notamment autour de 2 éléments patrimoniaux majeurs dont elle dispose du contrôle :

- Le plan incliné au travers de la SEM
- L'ancienne vallée des éclusiers

Ces 2 éléments ont fait l'objet d'une étude approfondie en 2019 permettant de fixer des priorités d'interventions facilitant les liens entre les structures.

Le projet s'articule également avec l'ancienne miroiterie de Saint-Louis dont la CCPP se rend acquéreur via l'Etablissement Public Foncier Grand Est.

Cette stratégie doit permettre de complètement repenser l'accueil, l'animation de l'ensemble de cet espace touristique.

Ce complexe qui pourrait également abriter un office de tourisme fluvial viendra en complément de la cristallerie Lehrer et de la luge d'été.



Action 5 : Transformation de l'ancienne Miroiterie de Saint-Louis vers un office de tourisme fluvial et pôle artisanal des savoir-faire locaux

Le plan incliné doit renforcer ses qualités muséographiques avec des offres complémentaires. La vallée des éclusiers doit s'imaginer avec une offre de services plurielles autour d'une stratégie dénommée « vallée des talents ».

La SEM du Plan incliné souhaite également s'engager dans une modernisation et une nouvelle scénographie de la muséographie afin de la rendre plus attrayante et plus interactive pour drainer ou capter de nouveaux publics.



Action 6 : Développement culturel et touristique de la vallée des Eclusiers

Action 7 : Modernisation de la scénographie muséographique du plan incliné

Enfin, les bateaux de plaisance qui permettent les descentes du plan incliné arrivent en fin de vie et il conviendra de procéder à l'acquisition de nouveaux bateaux de visites à propulsion électrique.



Action 8 : Remplacement de la flotte de bateaux de visites par des bateaux à propulsion électrique

ii. Renforcement de l'offre de services

Les touristes sont en recherche d'activités durant leur séjour. L'objectif assigné à l'OT du Pays de Phalsbourg est de proposer davantage d'activités afin de prolonger la durée du séjour sur le territoire.

Au-delà des activités déjà disponibles sur le territoire, les offres de services recherchées concernent principalement les activités « natures » et les offres autour des visites patrimoniales.

La CCPP s'engage désormais dans un renforcement encore supplémentaire sur la stratégie d'itinérance et de randonnées notamment au travers d'un schéma cyclable ambitieux présenté au conseil communautaire du 06/07/2021.

Un autre objectif consiste à renforcer l'offre de prestations par guides sur le territoire notamment sur les secteurs moins touristiques (Phalsbourg et la cité Vauban, Lixheim et sa principauté, Lutzelbourg et son château, vallée des éclusiers, rocher de Dabo, Bonne Fontaine et son pèlerinage, ...) et notamment par le développement des circuits touristiques pédagogiques. La CCPP travaille actuellement sur une nouvelle offre innovante dans le cadre du projet « Living places » (projet de réalité augmentée numérique permettant de faire « parler » les pierres).



Action 9 : Développement des circuits touristiques pédagogiques

iii. Renforcement de l'offre d'hébergement

Le territoire se caractérise par une offre d'hébergement déséquilibrée avec un déficit hôtelier et qualitativement insuffisant.

La CCPP s'est engagée dans un projet important dénommé « village de gîtes » au pied du rocher de Dabo. Ce projet permettra de proposer une nouvelle offre de standing sur une commune qui a perdu de nombreux lits touristiques ces dernières années.

Par ailleurs, il conviendra également de répondre à un besoin spécifique lié à une modification réglementaire impactant les transporteurs routiers. En effet, la législation ne permettra plus aux routiers de dormir dans leur véhicule. Compte-tenu de la spécificité logistique de la ZA Maisons Rouges, il conviendra d'accompagner la mise en œuvre d'un parking PL et d'un hôtel dédié à cette profession.



Action 10 : Création du village de gîtes de Dabo

iv. Développer une offre touristique 4 saisons

Le territoire est caractérisé par une forte saisonnalité avec un pic de présence touristique de mai à septembre. Une des principales priorités est d'offrir des activités et des hébergements dédiés aux périodes plus faibles.

C'est ainsi que l'Office du tourisme a pour mission de développer des activités notamment de guidages et d'opérations axées sur l'automne ou l'hiver potentiellement en lien avec les manifestations organisées dans les communes (par exemple la fête du foie gras).

De plus, la structuration de l'hébergement ne permet pas toujours d'accueillir des grands groupes ou des offres atypiques attractives. C'est tout le sens du projet de village de gîtes à Dabo qui doit permettre d'améliorer les équilibres de l'offre.

c. Développement environnemental

i. Politique de l'habitat

Depuis 2014, la Communauté de Communes est engagée sur le champ de l'amélioration de l'habitat. Ainsi, depuis la première convention signée avec l'ANAH avec en appui terrain l'association CAMEL, dans le cadre du dispositif « habiter mieux » ce sont près de 115 dossiers liés à l'amélioration de l'habitat notamment sur la thématique énergétique qui ont été accompagnés et soutenus par la CCPP.

Ce dispositif a permis de toucher 22 des 26 communes pour des investissements de l'ordre de 2 millions d'euros de travaux avec un soutien global de 43,10% entre l'ANAH, les dispositifs départementaux et la CCPP.

Depuis mars 2021, la CCPP a encore densifié son intervention dans le domaine de l'habitat en s'associant au dispositif SARE aux côtés de la Région Grand Est avec un budget dédié permettant de prendre en charge davantage de dossiers y compris pour des cellules familiales qui ne pouvaient pas bénéficier du dispositif habiter mieux jusqu'ici.

ii. Assainissement

La CCPP a pris la compétence assainissement au 1er janvier 2018 et a développé son service avec une stratégie globale sur l'assainissement collectif et non collectif.

Ainsi, pour l'assainissement collectif, la CCPP intervient sur les communes Brouviller, Bourscheid, Dabo, Hangviller, Hérange, Hulthehouse, Lixheim, Mittelbronn, Phalsbourg, Vilsberg, Wintersbourg et Zilling correspondant à 9852 habitants desservis et 4150 abonnés pour un linéaire de 84,003 km et 45 ouvrages (déversoirs et postes de refoulement).

Le prix théorique du m³ est posé à 1,877€ selon le RPQS de 2020

La majorité du territoire est à ce stade concerné par de l'assainissement non collectif pour 10 300 habitants. Le service a développé ses contrôles depuis 2018 avec 131 interventions du service SPANC pour des contrôles de conception, d'exécution ou de diagnostic lors des ventes d'immeubles.

Le programme pluriannuel d'investissement à l'échelle du mandat est particulièrement ambitieux traduisant pour partie le retard accumulé dans ce domaine avant la prise de compétence assainissement en 2018 :

COMMUNE	OPERATION	MONTANT H.T.
LIXHEIM	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Lixheim	225 000,00 €
DABO	Création d'une unité de traitement des eaux usées - Secteur Rocher de Dabo - Village de gîtes	280 000,00 €
PHALSBOURG	Station d'épuration Nord de Phalsbourg - Amélioration du traitement du phosphore	60 000,00 €
DANNE-ET-QUATRE-VENTS	Mise en conformité de la station d'épuration - secteur rue de Phalsbourg	80 000,00 €
VILSBERG	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Vilsberg	1 525 500,00 €
HANGVILLER	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Hangviller	1 195 000,00 €
BOURSCHEID	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Bourscheid	730 000,00 €
HERANGE	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Hérange	460 000,00 €
MITTELBRONN	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Mittelbronn (Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration)	260 000,00 €
DABO	Mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de Dabo : DABO-1 (villages de Hellert et Schaeferhof) DABO-2 (village de Dabo)	3 300 000,00 € 3 700 000,00 €
TOTAL		11 815 500,00 €

Les engagements financiers sur cette thématique sont particulièrement importants avec un programme pluriannuel de l'ordre de 12 millions d'euros.



Action 11 : Créations et modernisations des infrastructures d'assainissements collectifs

iii. Gestion des déchets

Le PETR du Pays de Sarrebourg est depuis plusieurs années fortement engagé dans la réduction et la valorisation maximale des déchets produits sur le territoire tout en préservant un service de qualité auprès de ses usagers :

- Une redevance incitative à la levée instaurée depuis 2011 sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la commune de Phalsbourg en REOM (prévue en 2024).
- Des dispositifs de précollecte et de collecte pour une valorisation maximale des recyclables : fréquences de collecte optimisées (Collecte tous les 15 jours hors agglomération), bon taux de couverture des bornes d'apports volontaires (1 borne Verre pour 189 hab. et 1 borne Papiers pour 418 hab. en complément de la collecte des emballages /Journaux-revues-magazines dans les bacs de tri, dans des bornes semi-enterrées pour l'habitat collectif).
- La mise en place des extensions de consignes de tri.

- Un partenariat avec l'association « Emmaüs » avec le réemploi direct d'objets apportés dans le réseau des déchèteries contribuant également à la réinsertion sociale par le travail.
- La promotion et la formation au compostage autonome
- Obtention en 2015 du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Environnement,
- Une baisse très importante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles depuis plus d'une dizaine d'années : -62% entre 2009 et 2020 et dans le même temps une augmentation de 30% des déchets recyclables.
- Une volonté de promouvoir la valorisation des biodéchets alimentaires ménagers et assimilés
- Des pratiques permettant de valoriser 82 % des déchets collectés, le reste étant enfoui
- Des actions de communication/sensibilisation, le plan de prévention des déchets

Malgré ces résultats et performances, le PETR souhaite poursuivre ses actions de réduction et de valorisation des déchets et améliorer le bilan environnemental. Pour cela, il construit, en 2021-2022, une base de vie de collectes de déchets indispensable à une éventuelle mise en régie (partielle ou totale) des services. Cet outil offrira une souplesse dans l'adaptation des services aux changements induits par la réglementation et permettra au PETR de ne pas être tributaire des échéances des marchés publics. En 2022, le PETR va instaurer le contrôle d'accès au sein du réseau des 7 déchèteries (23 filières de collectes présentes sur chaque site, dont 90% sont orientées vers la valorisation matière ou énergétique) dédiées aux habitants.

Enfin, un dispositif de points d'apport volontaire de biodéchets alimentaires répartis sur tout le territoire sera installé au second semestre 2024.

L'ensemble de ces mesures vise à rationaliser les dépenses de fonctionnement mais surtout à atteindre les objectifs de réductions des Déchets Ménagers Assimilés (DMA).

iv. GEMAPI

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) a été introduite par la loi NOTRE et est devenue obligatoire pour les EPCI à compter du 1er janvier 2017. Sa prise en compte a été facilitée par la prise de la compétence assainissement en 2018.

Le territoire est concerné par les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Haute Zorn et le PAPI de la Sarre.

Un bilan commune par commune est en cours en régie. Sur les 14 premières communes auditées, le territoire est concerné par 148,19 km de cours d'eau permanents et non-permanents.

Il est estimé que le territoire devrait ainsi être concerné par presque 300 km de cours d'eau qui nécessiteront un suivi plus ou moins intense.

Par ailleurs, l'évolution observée des précipitations ces dernières années pousse le service à développer davantage ses interventions axées sur les conséquences des phénomènes extraordinaires notamment dans la vallée de la Zorn.

d. Développement des services à la population

i. Développer l'intermodalité et la mobilité douce

La compétence mobilité a été prise par la Communauté de Communes depuis juin 2021 et l'objectif est de renforcer 2 points en particulier à court et moyen terme :

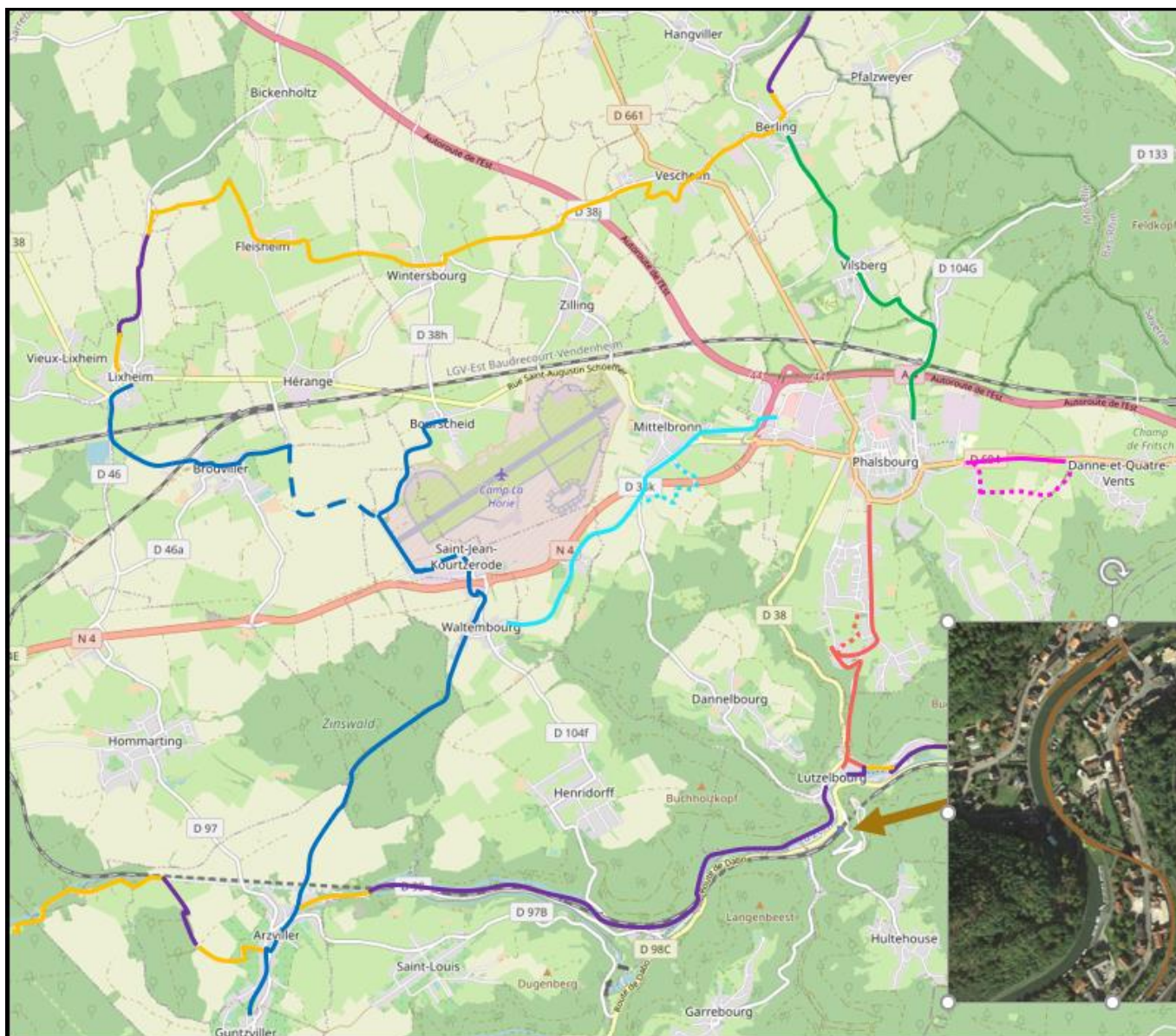
- Le développement d'un schéma cyclable plus ambitieux et qui aujourd'hui se limite à une trentaine de kilomètres principalement dans la vallée des éclusiers, le canal de la Marne au Rhin et l'itinéraire cyclable de l'Eselbahn.

Malheureusement ces itinéraires ne sont pas interconnectés et n'offrent aucune continuité.

Une première ébauche de cette stratégie a été présentée au Conseil Communautaire du 06/07/2021 avec pour objectif de doubler ces itinéraires d'ici à la fin du mandat et principalement basé sur des voies partagées.

Ce projet a été évalué à environ 700 000 € mais pouvant bénéficier d'un fort appui des collectivités territoriales et de l'Etat ou de l'Union Européenne.

Cette stratégie globale s'avère encore plus pertinente à l'issue de la crise COVID avec un taux d'équipement en deux roues qui s'est envolé dans toute la France durant cette période.



Action 12 : Mise en œuvre du schéma cyclable du territoire

- L'accessibilité de l'unique gare du territoire à Lutzelbourg au travers du développement d'un parking complémentaire en discussion depuis une dizaine d'année et dont l'investissement est évalué à environ 300 000 €.



Action 13 : Extension du parking de la gare de Lutzelbourg

ii. Consolider une offre de santé adaptée

Le territoire va devoir faire face dans un proche avenir à une forme de fragilisation de la médecine de ville par manque de renouvellement des médecins généralistes. Plusieurs initiatives ont été prises et accompagnées pour permettre de créer un terrain favorable à cette transition :

- Soutien à la création d'une maison médicale dans la ZA Maisons Rouges qui accueillera dans un premier temps un certain nombre de services complémentaires: dentistes, infirmières, kinésithérapeutes, laboratoire d'analyse et opticien.
- Soutien au renforcement à la relocalisation du service de santé au travail porté par AGESTRA qui doit tripler sa capacité et s'installer également dans la ZA Maisons Rouges
- Appui à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU) sur Arzviller avec une antenne basée à Phalsbourg.
- Signature d'un contrat local de santé avec nos partenaires de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

L'ensemble doit permettre de favoriser l'installation de nouveaux praticiens en médecine générale car la pyramide des âges reste assez préoccupante pour le territoire et au-delà vers l'Alsace Bossue qui trouve actuellement sur notre territoire un certain nombre de solutions qui risquent rapidement de disparaître.

Dans cet objectif, la CCPP s'est associée à la CCSMS dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS) et d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) avec les professionnels du territoire en faveur d'une étude diagnostic en cours avec le cabinet Mazars Santé.



Action 14 : Accompagnement à la mise en œuvre du CLS et de la CPTS du territoire.

iii. Une politique culturelle accessible à tous

La politique culturelle est inscrite dans l'ADN de la communauté de communes du Pays de Phalsbourg notamment au travers du réseau de lecture publique et de l'enseignement musical.

Le réseau de lecture compte 7 sites dont 2 médiathèques situées à Phalsbourg et Arzviller. 21,6% des habitants du territoire sont inscrits dans le réseau avec 4015 lecteurs dont 3803 du territoire. Ce chiffre est particulièrement élevé et remarquable à l'échelle d'un territoire rural (16% à l'échelle nationale).

Avec plus de 30 000 documents empruntés en 2020 pour un catalogue de 52 256 documents.

L'évolution du service a été marquée en 2021 par la création d'un service de portage à domicile ainsi que par le développement des outils, médiations et usages numériques (tablettes numériques, WIFI public à Phalsbourg, modernisation du mobilier).

Le réseau développe également un ensemble de conférences et d'animations qui viennent en soutien à d'autres objectifs autour de la famille.

L'École de Musique quant à elle est entrée dans la compétence intercommunale au 1er janvier 2014 par la reprise de l'activité de la commune de Phalsbourg, initialement sous forme associative puis en régie municipale.

L'école compte 12 professeurs et environ 115 élèves répartis dans plusieurs disciplines : Guitare, piano, percussions, violon, violoncelle, flûte traversière, batterie, harpe, formation musicale.

La politique tarifaire est particulièrement faible, mais les effectifs sont stables depuis des années avec une volonté à présent de déplacer les interventions hors les murs.

La Communauté de Communes reste attentive au devenir du projet de rénovation de la Synagogue de Phalsbourg qui pourrait accueillir à terme les locaux de l'école de Musique en qualité de locataire.

iv. Vers le développement des services aux familles

La CCPP ne dispose que de peu de compétences de services directs aux familles et cet engagement n'est clairement pas une priorité du territoire car les fonctions sont globalement bien assumées par les communes.

Cependant, à la demande de la CAF, la CCPP s'engage dans la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui viendra remplacer à la fin d'année 2021 les anciens CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Le travail engagé permet de dégager des nouvelles priorités et besoins du territoire dans le cadre d'un diagnostic partagé à l'échelle de tous les partenaires.

Le suivi de cette convention nécessitera vraisemblablement un appui humain de la CCPP, appui par ailleurs financé par la CAF.

Néanmoins, à ce stade, il semble que la création d'un RPE (Relais Petite Enfance) anciennement RAM s'avère indispensable.



Action 15 : Création d'une stratégie globale de services aux familles – Création d'un Relais Petite Enfance

v. Siège de la CCPP

La CCPP est locataire de ses locaux depuis 2008 et le conseil communautaire vient de délibérer pour valider l'acquisition des locaux ainsi que du bâtiment voisin. Cette évolution permettra de garantir l'accroissement des ressources humaines nécessaires à la collectivité pour assumer les missions actuelles et futures.

En effet, l'accueil programmé des services de la DFIP en septembre 2023, le renforcement du service assainissement, l'engagement d'un coordinateur de la nouvelle CTG, et une capacité renforcée d'accueil d'éventuelles permanences rendent cette action indispensable à court terme et pouvant évoluer vers une structure du type Maison France Services en complément de celle existante à Dabo (portée par La Poste).

Les travaux envisagés permettront également de mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité.

Le budget de l'opération (acquisition et travaux) est estimé à 1,5 million d'euros hors taxes.



Action 16 : Acquisition et modernisation du siège de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Le vivier des projets est joint au présent document annexe retraçant l'ensemble des données connues à ce jour.

Cf. pièce annexe

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « fiche projet » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

➡ Les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.

Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat
Laurent BURCKEL DGS l_burckel@paysdephalsbourg.fr Tél : 03 87 24 40 40	Véronique LAURENT, Directrice Maison de Région Saverne Haguenau Veronique.LAURENT@grandest.fr 03 88 03 40 81 Carole BERNARDY Cheffe de Service Maison de Région Saverne Haguenau carole.bernardy@grandest.fr 03 88 03 40 84 Carine FELIX Chargée de mission Contractualisation - DCT carine.felix@grandest.fr 03 88 15 66 53	Laura ASTHER laura.aster@moselle.gouv.fr Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Sarrebourg – Château Salins Rose-Marie SCHWARTZ- MATHIEU rose-marie.schwartz@moselle.gouv.fr Anne ALBERT anne.albert@moselle.gouv.fr
PETR		
Catherine GOSSE c.gosse@pays-sarrebourg.fr		

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Préciser le degré de rationalisation des comités de pilotage préexistants, l'échelle géographique de la gouvernance (inter-PTRTE possible)

Composition du comité de pacte




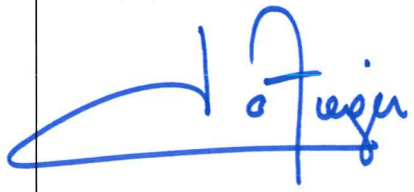
Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
EPCI(s) : Président ou son représentant de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
Autres : Président ou son représentant du PETR

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Tableau de synthèse des projets prioritaires du territoire CCPP et PETR
- Fiches projets matures
- Plan d'action « Réserve de Biosphère Moselle Sud »
- Tableaux récapitulatifs des soutiens de l'Etat et de la Région

01 DEC. 2021

✚ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat
<p>Christian UNTEREINER Président CCPP</p> 	<p>Jean ROTTNER Président du Conseil Régional</p> 	<p>Laurent TOUVET Préfet de la Moselle</p> 
<p>Camille ZIEGER Président du PETR</p> 		

Bilan écologique

En matière de transition écologique, le territoire dispose d'un certain nombre d'indicateurs, dont le suivi lui permettra d'évaluer l'évolution de sa situation.

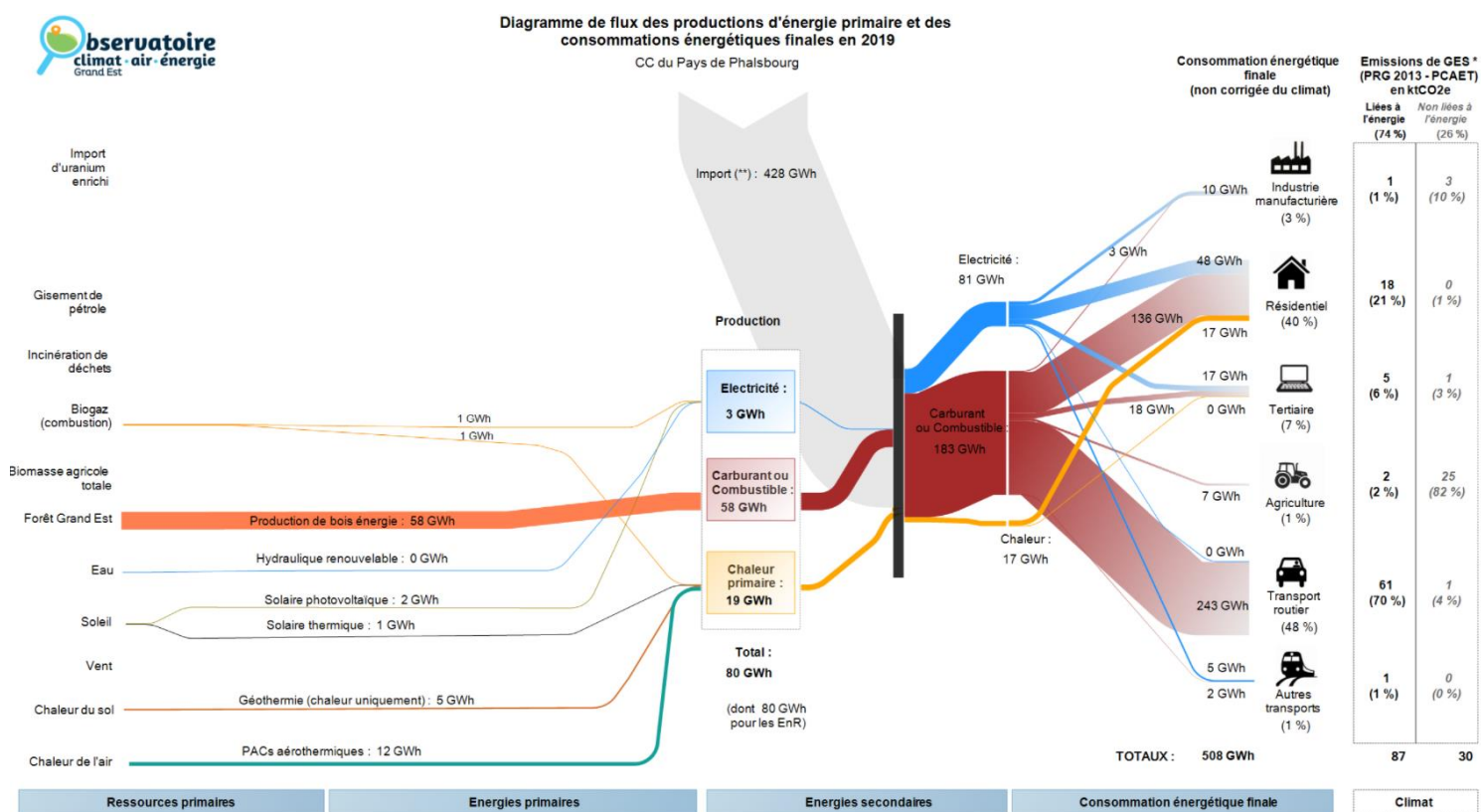
Cette liste pourra évoluer lors des mises à jour du PTRTE.

Mobilité

- Nombre de km de pistes cyclables aménagées : 25 km (données <https://amenagements-cyclables.fr/> au 03/06/2021)
- Nombre d'actions réalisées en déclinaison du plan vélo : plan en cours de création

Energie et climat

- Consommation énergétique finale par habitant (Source ATMO Grand Est Invent'Air V2020) :
 - o 1990 : 43 MWh/hab (39 MWh/ hab en Région Grand Est) secteurs les plus consommateurs : Industrie, transport routier puis résidentiel
 - o 2018 : 30 MWh/hab (34 MWh/ hab en Région Grand Est) secteurs les plus consommateurs : Transport routier, résidentiel puis tertiaire
- 32,3% des ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement



* : Les émissions de GES présentées ici ne prennent pas en compte le secteur "Branche énergie", le secteur des déchets est quant à lui inclus dans celui de l'industrie.
 ** : Correspond au solde « Production – Consommation » dans le cas d'un Export ou au solde « Consommation – Production » dans le cas d'un Import.
 Note : les flux qui apparaissent avec une valeur égale à "0" sont en réalité > 0 et < 0.5 GWh.

Traitement des déchets / Economie circulaire

La gestion des déchets et leurs traitements est confiée au Pôle Déchets du PETR.

- Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés dont gravats (kg/hab/an) :
 - 2014 : 526 kg/hab/an
 - 2020 : 526 kg/hab/an
 - Objectif 2026 : 497 kg/hab/an

- Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés hors gravats (kg/hab/an) :
 - 2014 : 434 kg/hab/an
 - 2020 : 462 kg/hab/an
 - Objectif 2026 : 448 kg/hab/an

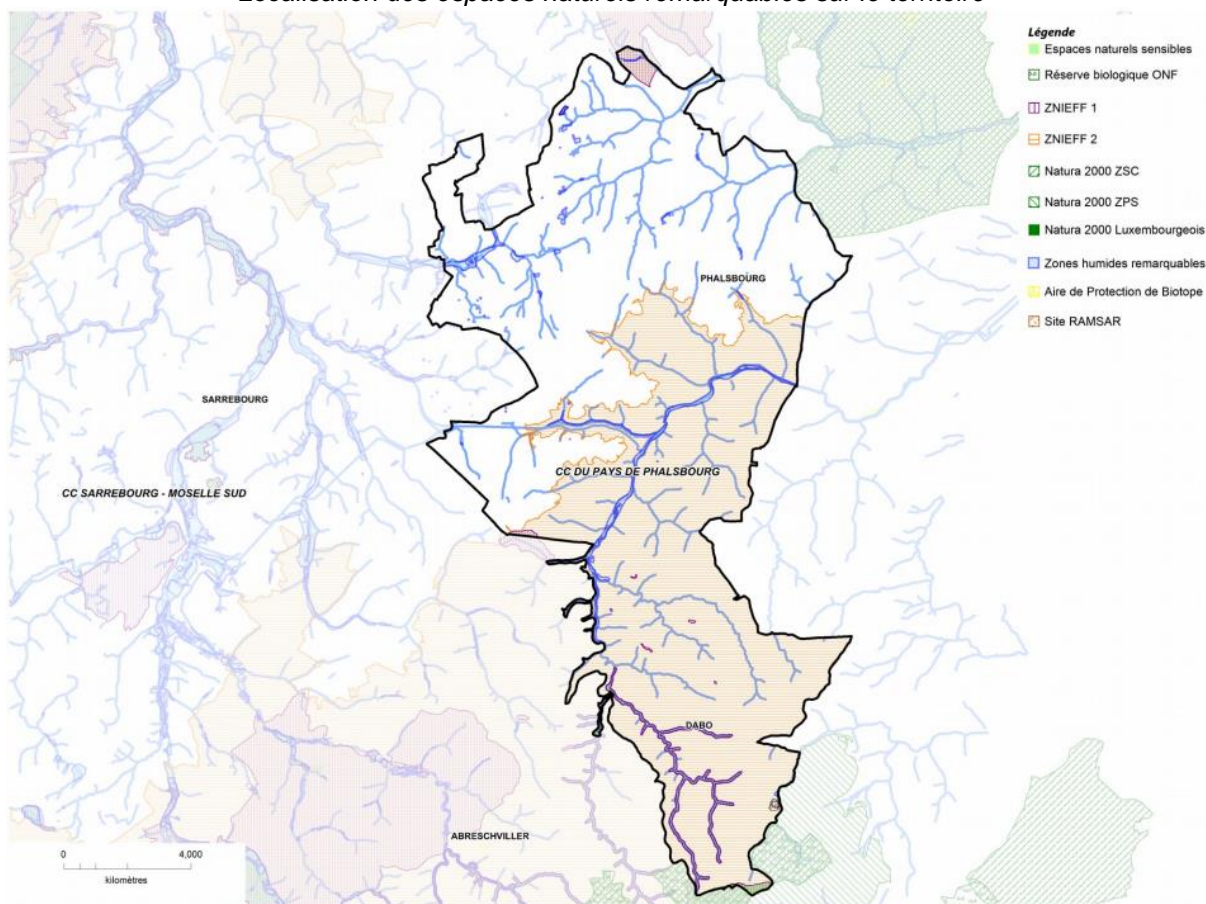
Agriculture et alimentation locale

- Surface Agricole Utile (SAU) : 5845 ha (données décembre 2018)

Actions en matière de biodiversité

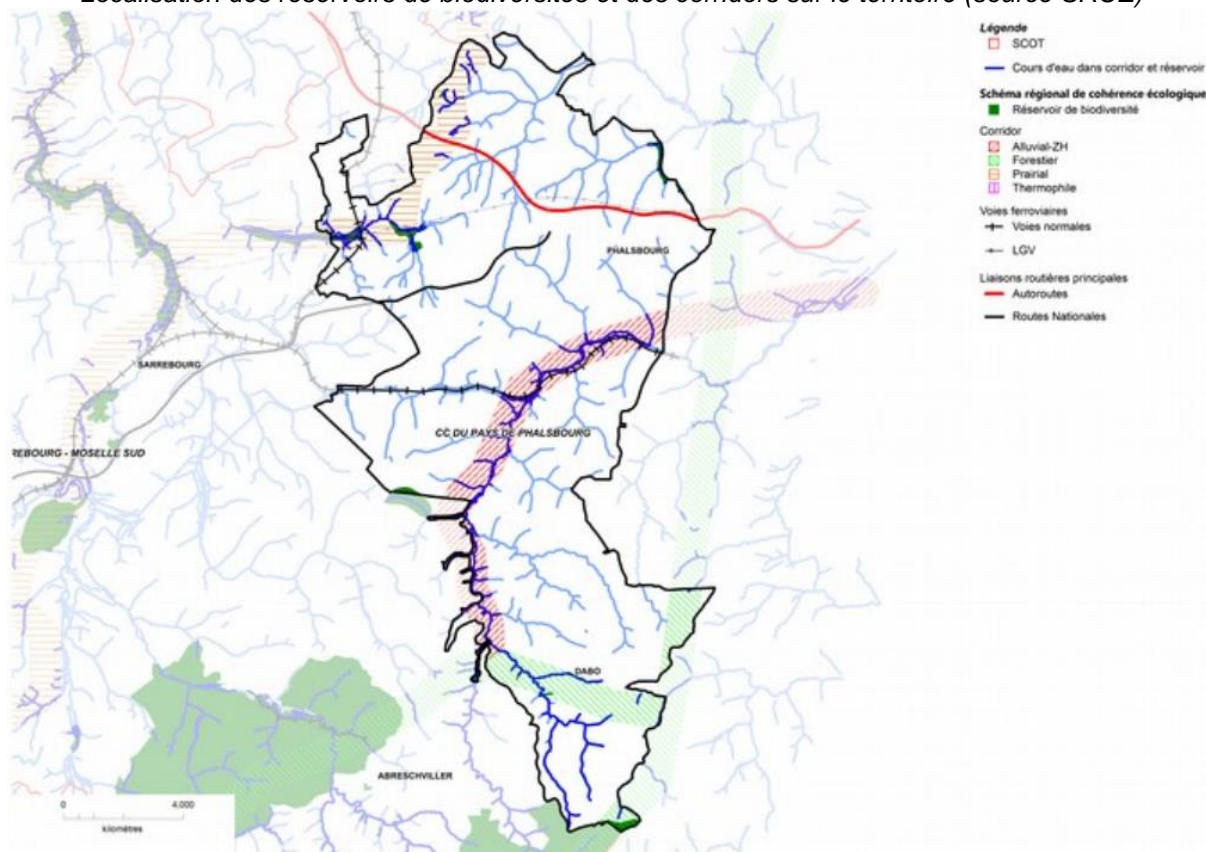
- Surface classées NATURA 2000 : 7,58 ha (données octobre 2018)

Localisation des espaces naturels remarquables sur le territoire



Sources : IGN - BDCARTO / Scan 25 - DREAL - CD 57 – ONF

Localisation des réservoirs de biodiversités et des corridors sur le territoire (source SRCE)



Sources : IGN - BDCARTO / Scan 25 - DREAL

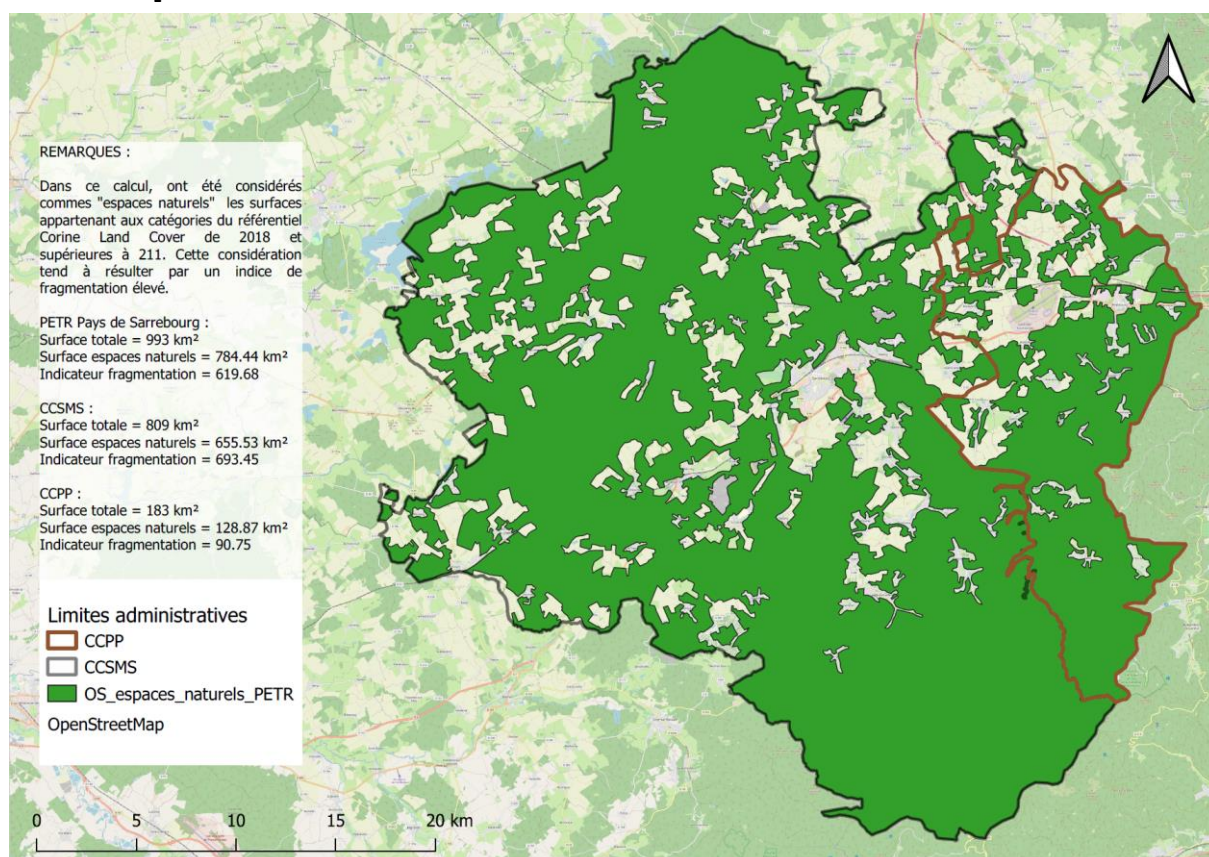
Les espèces patrimoniales du territoire

Espèces patrimoniales	Niveau de connaissance	Présence sur le territoire / Région naturelle
Amphibiens		
Sonneur à ventre jaune	Fort	Plateau du Muschelkalk – Nord du territoire du Pays de Phalsbourg.
Chiroptères		
Sérotine commune	Moyen	Plateau du Muschelkalk – Nord du territoire du Pays de Phalsbourg.
Grand Murin	Fort	En limite de territoire – Sur les Vosges du Nord et les collines sous-vosgiennes septentrionales.
Petit rhinolophe	Fort	Les Hautes-Vosges gréseuses – Partie Sud-Est du territoire du Pays de Phalsbourg.
Murin de Daubenton	Moyen	En limite de territoire – Sur les Vosges du Nord.
Oiseaux		
Pic cendré	-	Sur l'ensemble du territoire du Pays de Phalsbourg.
Pie-grièche grise Milan royal	-	Plateau du Muschelkalk – Nord du territoire du Pays de Phalsbourg.
Reptiles		
Lézard des souches	Moyen	En limite de territoire – Sur les collines sous-vosgiennes septentrionales.
Odonates		
Ophiogompe serpentin	Fort	En limite de territoire – Sur les Vosges du Nord et les collines sous-vosgiennes septentrionales.
Lépidoptères		
Cuivrais des marais	Moyen	En limite de territoire – Sur les collines sous-vosgiennes septentrionales.

Source : Carte de sensibilité d'espèces patrimoniales du Grand Est - ODONAT Grand Est – 2018 – 2019.

Lutte contre l'artificialisation des sols

- Indicateur de fragmentation : 90,7
-



Eau et assainissement

Etat des masses d'eau souterraines

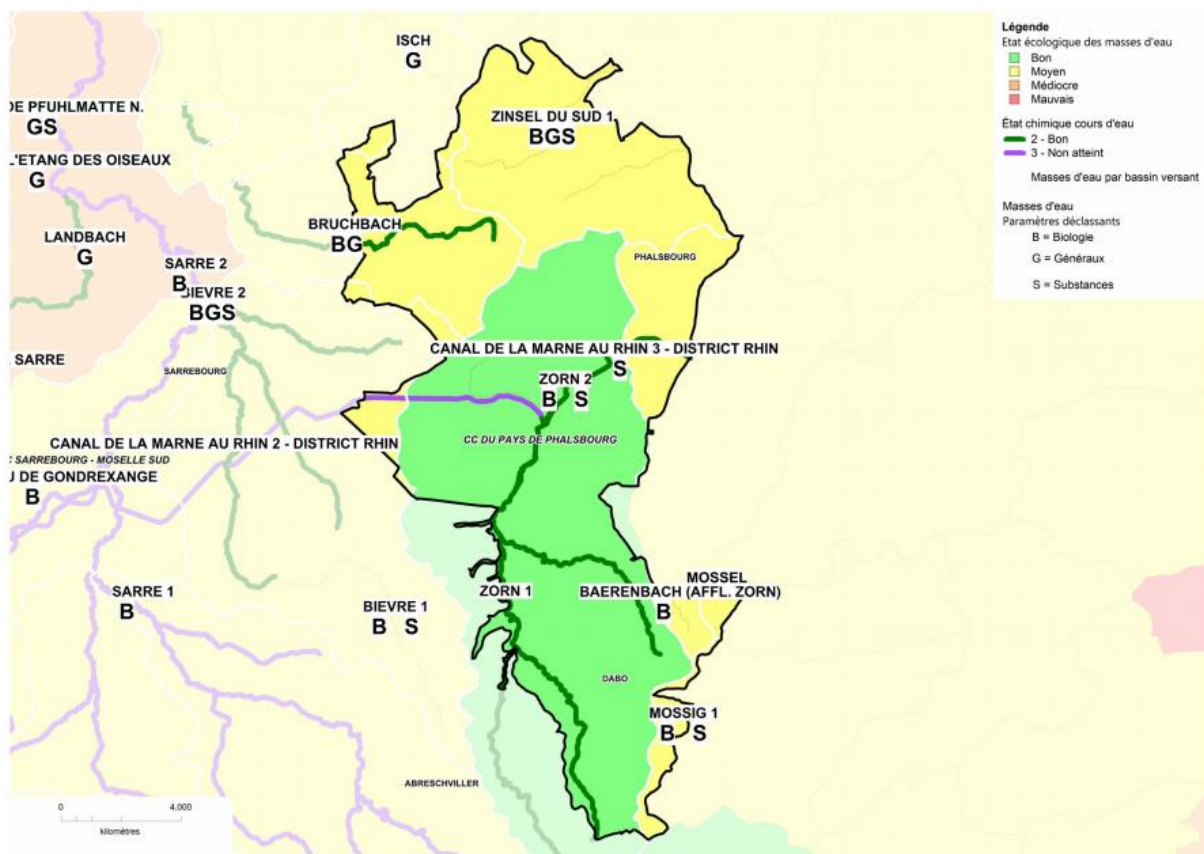
Nom de la Masse d'eau	Etat actuel Nitrates	Risque Nitrates	Etat actuel Pesticides	Risque Pesticides	Etat actuel Chlorures	Risque Chlorures	Etat actuel Sulfates	Risque Sulfates	Etat chimique actuel	Etat global actuel
Grès du Trias inférieur au nord de la faille de Vittel	Bon	Non	Bon	Non	Bon	Non	Bon	Non	Bon	Bon
Calcaires et argiles du Muschelkalk	Bon	Oui	Bon	Oui	Bon	Non	Bon	Non	Bon	Bon

Source : AERM Etat des lieux 2019

Etats écologiques et chimiques des masses d'eau en surface – 2019 (PAOT Moselle)

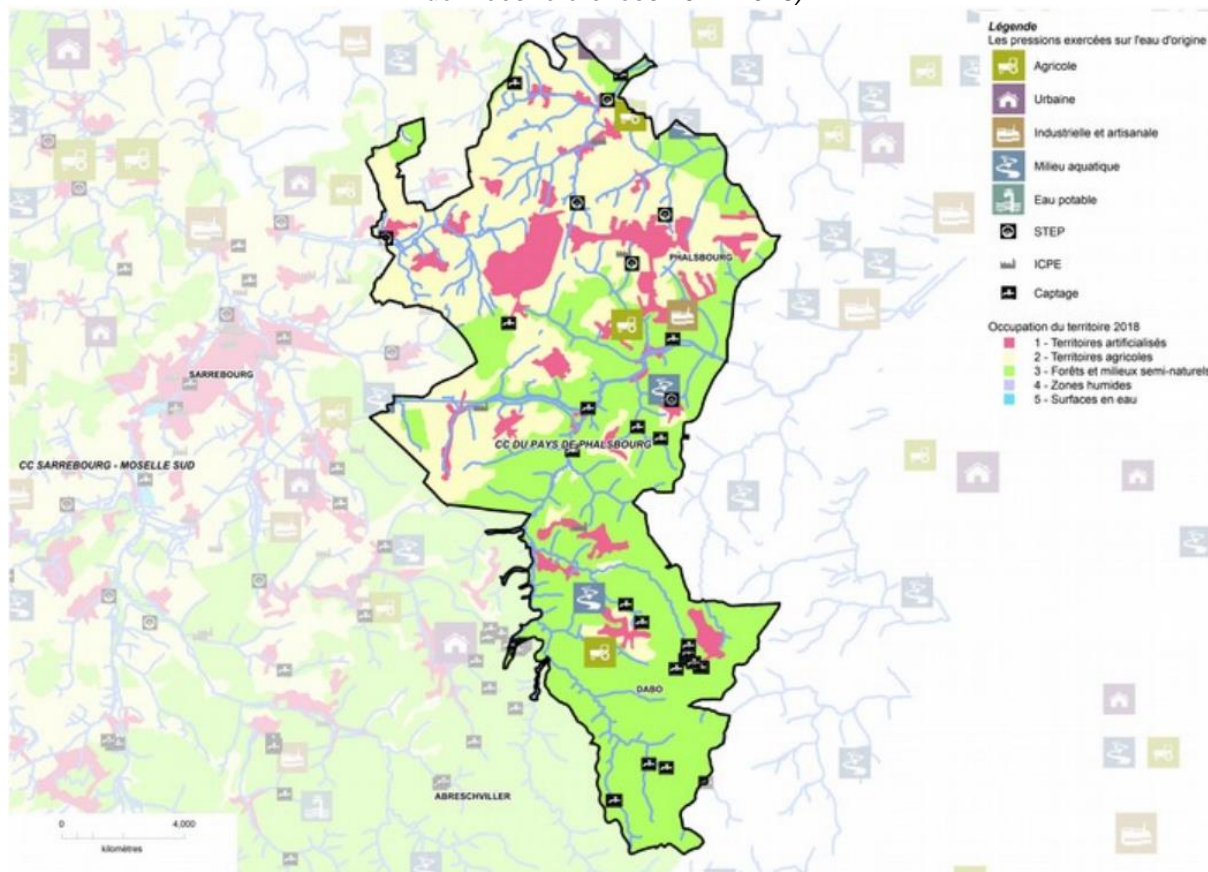
Nom de la Masse d'eau	Communes concernées	État chimique	Paramètres d'état écologique		
			Hydrobiologie	Paramètres généraux	Substances
Zorn 1	Dabo, Garrebou, Guntzviller, Haselbourg, Saint-Louis.				
Zinsel du Sud 1	Berling, Bourscheid, Dabo, Danne-et-Quatre-Vents, Hangviller, Metting, Mittelbronn, Phalsbourg, Vescheim, Vilsberg, Wintersbourg, Ziling.				
Zorn 2	Arzviller, Brouviller, Danne-et-Quatre-Vents, Dannelbourg, Garrebou, Guntzviller, Henridorff, Hultheouse, Lutzelbourg, Mittelbronn, Phalsbourg, Saint-Jean-Kourtzerode, Saint-Louis, Waltembourg.				
Canal de la Marn au Rhin 3 – District du Rhin	Danne-et-Quatre-Vents, Garrebou, Henridorff, Lutzelbourg Saint-Louis.				
Canal de la Marn au Rhin 2 – District du Rhin	Arzviller, Guntzviller, Saint-Louis.				
Bruchbach	Bourscheid, Brouviller, Hérange, Lixheim, Saint-Jean-Kourtzerode, Wintersbourg.				
Mossig 1	Dabo.				
Baerenbach (affl. Zorn)	Dabo.				

Source : AERM 2019 (SDAGE 2016-2021 - Données de référence 2015-2017)



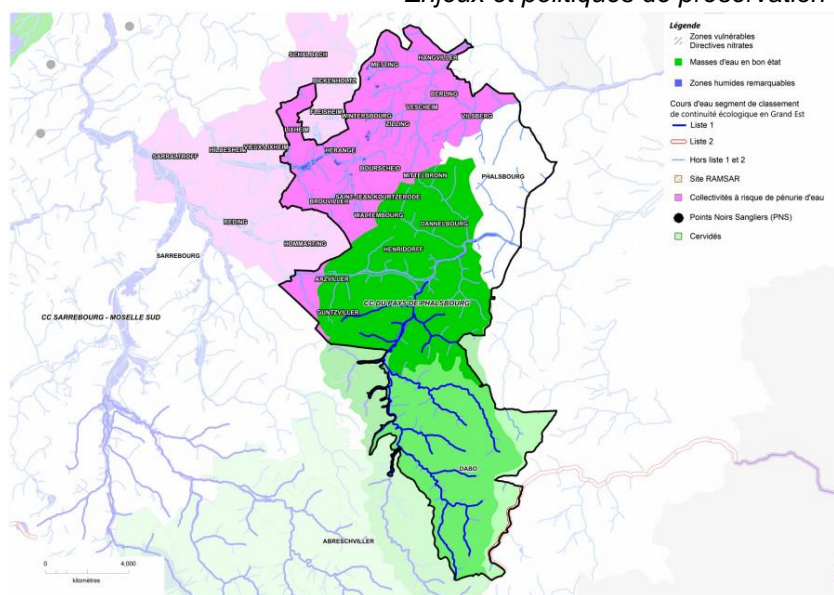
Sources : IGN - BDCARTO / Scan 25 - AERM

Pressions exercées sur le territoire en fonction des types et de leur importance (SDAGE 2016-2021 – données références 2011-2013)



Sources : IGN - BDCARTO / Scan 25 - AERM - CLC - DDT57

Enjeux et politiques de préservation



Sources : IGN - BDCARTO / Scan 25 / DREAL / ARS / AERM

Assainissement :

Améliorer le taux de collecte des réseaux d'assainissement, en particulier dans l'agglomération de Phalsbourg.

Milieux :

Zorn 1 et Canal de la Marne au Rhin 2 sont en bon état écologique : à préserver.

Nature :

Le site Natura 2000 des Vosges du Nord revêt une grande importance pour le maintien de la faune forestière (pics, rapaces, chat sauvage, mustélidés, chauves-souris). La pression de la sylviculture sur ce site est relativement importante, il convient donc de limiter la fréquentation sur certains secteurs et les dérangements de la faune.

Autre :

Les communes du SIE Wintersbourg sont vulnérables aux périodes de sécheresse, elles sont identifiées comme commune à risque de pénurie d'eau et nécessite une attention particulière.

Une surpopulation de cervidés menacent les équilibres agro-sylvo-cynégétique : un plan d'action de régulation départemental a été mis en place.

Réseau d'assainissement collectif :

- 9852 habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
- 4150 abonnés domestiques et industriels
- Linéaire de réseau séparatif (hors branchements) : 5,5385 km
- Linéaire de réseau unitaire (hors branchements) : 78.618 km
 - o Soit un total linéaire de 84,003 km
- 9 ouvrages d'épuration des eaux usées
- 8 postes de refoulements
- 2 bassins de d'orage
- 35 déversoirs d'orage

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC):

- 10 300 habitants desservis par le SPANC

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

	Intitulé d'opération	Enjeu PTRTE concerné	Contrats concernés	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire mûrir)	Etat d'avancement réflexion / conception / réalisation	Coût total HT	Financements sollicités à ce jour	Financements déjà acquis	Remarques
CCPP	Action 1 : Création de la nouvelle zone intercommunautaire de la ZAI des Grands Horizons	ECONOMIE		Syndicat Mixte des Grands Horizons (CCSMS + CCPP)	Brouviller/Hommarling/Réding	Création d'une zone de développement de 56ha intercommunautaire	inconnu	non	Réflexion	17 098 298 €	-	-	Problématique de financement de l'échangeur routier et prise en compte de 11ha de zones humides
CCPP	Action 2 : Préparer la stratégie foncière économique complémentaire - 2030	ECONOMIE		CCPP	Phalsbourg (à confirmer)	Mise en œuvre d'une étude foncière prospective - coordination à l'échelle du SCOT en fonction de l'évolution de l'action 1	inconnu	non	Réflexion	non défini	-	-	
CCPP	Action 3 : accompagner la Commune de Phalsbourg dans la définition de la stratégie économique dédiée au site DEPALOR	ECONOMIE		CCPP	Phalsbourg	La Commune de Phalsbourg s'est rendue acquéreur de cette ancienne friche afin de faciliter le transfert du foncier vers un projet innovant autour de la filière bois. Ce projet peine à voir le jour et compte-tenu de l'importance du site, il semble important de revoir la stratégie en complément de Moselle Attractivité	inconnu	non	Réflexion	non défini	-	-	
CCPP	Action 4 : Soutenir la création d'une association commerçante et artisanale du territoire	ECONOMIE		CCPP	Périmètre de la CCPP	Création d'une association du territoire pour porter une dynamique globale entre artisans, commerçants, restaurateurs, hôteliers afin de mettre en place des stratégies communes et thématiques. Opération substitution ou complément des associations existantes.	2022	non	Réflexion	Projet en fonctionnement de soutien aux opérations	-	-	
CCPP	Action 5 : Transformation de l'ancienne Miroiterie de Saint-Louis vers un office du tourisme fluvial et pôle artisanal des savoir-faire locaux	ECONOMIE	MASSIF	CCPP	Saint-Louis	Transformation du site de Hofmühl de l'ancienne miroiterie intégrant l'acquisition du site en cours via l'EPF, la déconstruction d'une partie en ruine, la création d'un centre de découvertes, création d'une scénographie spécifique, locaux pour artisans, aménagements paysagers, dépollution, mobilier	inconnu	non	Réflexion	7 000 000 €	-	-	Résultat de l'étude MDP réalisée en 2019-2020
CCPP	Action 6 : Développement culturel et touristique de la vallée des éclusiers	ECONOMIE	MASSIF	CCPP	Henridorff/Saint-Louis	Poursuite de l'investissement permettant la réhabilitation des maisons éclusières, mise en tourisme, aires de pique-nique, jardins thématiques, mise en lumière du site pour visites nocturnes	inconnu	non	Réflexion	2 500 000 €	-	-	Résultat de l'étude MDP réalisée en 2019-2020
CCPP	Action 7 : Modernisation de la scénographie muséographique du plan incliné	ECONOMIE	MASSIF	SEM	Saint-Louis	Déconstruction de certaines structures existantes, requalification de la galerie intérieure, scénographie salle des machines, requalification de la terrasse, aménagement aire de bus, nouveaux sanitaires, aménagement ludiques pour enfants, reprise accessibilité, aménagement passerelles traversée du pont, mise en lumière pour visite nocturne, scénographie muséographique,	inconnu	non	Réflexion	3 500 000 €	-	-	Résultat de l'étude MDP réalisée en 2019-2020
CCPP	Action 8 : Remplacement de la flotte des bateaux de visites par des bateaux à propulsion électrique	ECONOMIE	MASSIF Moselle ambition	SEM/CCPP	Saint-Louis	Acquisition de 2 bateaux de plaisance et de visite en propulsion électrique	2022 - 2026		Réflexion	800 000 à 1 000 000 €	Moselle Ambition	-	Devis en cours auprès de différents armateurs
CCPP	Action 9 : Développement des circuits touristiques pédagogiques	ECONOMIE	MASSIF	CCPP	Périmètre de la CCPP	Création de plusieurs circuits pédagogiques à l'échelle du territoire permettant d'apporter une vision ludo-touristique du territoire à l'image du projet en cours de finalisation sur la commune de Lixheim : - Dabo - Vallée des Eclusiers - Lutzelbourg - Phalsbourg Ce dispositif pourrait particulièrement s'articuler dans le cadre du projet "Living places"	2022 - 2024	non	Réflexion	75 000 €	-	-	
CCPP	Action 10 : Création du village de Gîtes de Dabo	ECONOMIE	Contrat de ruralité Massif	CCPP	Dabo	Création d'un complexe d'hébergement touristique au pied du rocher de Dabo intégrant un camping et des gîtes en construction bois sur pilotis - labellisation 3-4 étoiles	T4 2021- T1 2023	Oui	Début des travaux octobre 2021	4 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	Permis d'aménager en cours de purge
CCPP	Action 11 : créations et modernisations des infrastructures d'assainissements collectifs	TRANSITION ECOLOGIQUE		CCPP	Périmètre de la CCPP	Lixheim : Mise en conformité du système d'assainissement Dabo : Création d'une unité de traitement des eaux usées - secteur rocher de Dabo Phalsbourg : STEU Nord - Amélioration du traitement du Phosphore Danne et 4 Vents : Mise en conformité de station - rue de Phalsbourg Vilsberg : Mise en conformité du système AC Hangviller : Mise en conformité du système AC Bourscheid : Mise en conformité du système AC Herange : Mise en conformité du système AC Mittelbronn : Mise en conformité du système AC et augmentation de la capacité de traitement de la STEU Dabo : Mise en conformité du système AC (Dabo 1 Hellert Schaefferhof et Dabo 2 Dabo)	2021 - 2026	non	de 2021 à 2026	225 000 € 280 000 € 60 000 € 80 000 € 1 525 500 € 1 195 000 € 730 000 € 460 000 € 260 000 € 3 000 000 € 3 700 000 € TOTAL : 11 815 500 €	Agence de l'eau - 50 à 60%		
CCPP	Action 12 : Mise en œuvre du schéma cyclable du territoire	TRANSITION ECOLOGIQUE	MASSIF	CCPP	Périmètre de la CCPP	Doublement des linéaires d'itinéraires cyclables du territoire pour passer de 30 à 60km conformément au schéma cyclable en cours de validation	2022-2026	oui	1ère tranche prévisionnelle en 2022	700 000 €	-	-	
CCPP	Action 13 : Extension du parking de la gare de Lutzelbourg	TRANSITION ECOLOGIQUE		Commune de Lutzelbourg	Lutzelbourg	Extension du parking de la gare de Lutzelbourg (seule gare du territoire) par la création de 48 places supplémentaires	2023-2024 (à confirmer)		Réflexion	300 000 €	région grand est		Etude SNCF réalisée en 2013 - réactivation du projet avec la nouvelle municipalité
CCPP	Action 14 : Accompagnement à la mise en œuvre du CLS et de la CPTS du territoire	COHESION	CLS	CCPP/CCSMS	Périmètre de la CCPP	Elaboration du CLS à l'échelle de la CCPP et de la CCSMS et co-animation de la CPTS avec les professionnels du territoire afin d'identifier les besoins du territoire (actuels et futurs) et d'élaborer un plan d'actions commun	2022-2023	non	Réflexion	18 000 €	-	-	Etude diagnostic confiée au cabinet Mazard
CCPP	Action 15 : Création d'une stratégie globale de services aux familles - Création d'un Relais Petite Enfance	COHESION	CTG	CCPP	Périmètre de la CCPP	Dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG qui sera adoptée en novembre 2021 - Création d'un Relais Petite Enfance pour l'ensemble du territoire (prise de compétence à prévoir)	2022	non	Réflexion	inconnu	CAF sur masse salariale et équipements	-	Prise de compétence à programmer
CCPP	Action 16 : Acquisition et modernisation du siège de la Communauté de Communes	COHESION		CCPP	Mittelbronn	Acquisition du siège et travaux d'extension et de mise aux normes des bâtiments pour garantir l'accessibilité et les évolutions indispensables au site pour y accueillir les services de la DFIP en septembre 2023 - Le projet peut se composer dans le cadre d'une Maison France Services	T4 2021- T3 2023	non	Acquisition en cours - lancement consultation Maîtrise d'œuvre en T4 2021	1 500 000 €	pas encore sollicités	-	

PETR 1	Réserve de Biosphère Moselle Sud			PETR	Territoire du PETR, Communauté de Communes du Saulnois (pour partie) et PNRL (pour partie) soit 138 communes	<p><u>Préservation du patrimoine naturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et préserver la trame Bleue (2 objectifs déclinés en 3 actions) - Connaître et préserver les espaces agricoles remarquables (3 objectifs déclinés en 4 actions) - Connaître et préserver la trame Verte (4 objectifs déclinés en 6 actions) - Préserver de nouveaux espaces naturels (2 objectifs déclinés en 3 actions) <p><u>Expérimentation du développement durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits locaux (3 objectifs déclinés en 4 actions) - Accompagner le monde agricole vers l'agroécologie (3 objectifs déclinés en 4 actions) - Accompagner et favoriser une offre écotouristique (4 objectifs déclinés en 9 actions) - Favoriser une gestion durable de la forêt (2 objectifs déclinés en 3 actions) <p><u>Transmission aux générations futures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer, accompagner les projets d'EEDD (5 objectifs déclinés en 15 actions) - Créer et animer les réseaux (2 objectifs déclinés en 3 actions) - Inviter la recherche sur le territoire (3 objectifs déclinés en 4 actions) <p><u>Préservation du patrimoine culturel (4 objectifs déclinés en 8 actions)</u></p>	2021-2031	non	conception/Réalisation				
PETR 2	Projet Alimentaire Territorial : Structuration de la demande de restauration collective communale			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	<p><u>Diagnostic approfondi de la restauration collective et plan d'actions</u> : Evaluation de la demande du territoire, Définition de l'ambition des acteurs de la restauration collective et de la vision partagée, Identification des besoins d'accompagnement et leviers financiers, Définitions de scénarios d'organisation de la commande, Lancement d'une expérimentation autour d'un groupe d'établissements moteur.</p> <p><u>Structuration de l'offre bovine viande et lait à destination de la restauration collective</u> : Définir l'offre locale disponible en viande et produits laitiers pour la restauration collective, Scénarios de structuration de l'amont pour la filière viande : conditions de faisabilité, logistique, structuration juridique, gestion de l'équilibre carcasse.</p> <p><u>Structuration de l'approvisionnement en viande</u> : Définir les modalités de l'organisation de la commande de la restauration collective, en lien avec la structuration de la filière viande, Lancement de l'expérimentation.</p>	Oct 2021 à sept 2022	oui	Conception/réalisation	50.000 HT	Plan de relance		
						sept 2021 à sept 2022	Oui	Conception/réalisation	25.000 €HT	Plan de relance	oui (63.000 euros)		
						Sept à Déc 2022	oui	Conception/réalisation	15.000 €HT	Plan de relance			
PETR 3	Projet Alimentaire Territorial : Etude d'approfondissement sur le projet de création d'une unité de valorisation du lait			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	<p><u>Etude de marché approfondie: Définition du concept produit</u> : quelle gamme de produits, quelle promesse client, cahier des charges, Définition de la zone de consommation, Estimation des volumes, Définition du positionnement prix, Engagement de la distribution en terme de volume et de prix.</p> <p><u>Ingénierie pour la structuration du collectif d'agriculteurs</u> : Caractériser les systèmes de production du territoire et valider la cohérence avec la demande, Création du collectif de producteurs, Identifier l'ensemble des partenaires de la chaîne de valeur, Définir les conditions techniques, économiques, organisationnelles, juridiques, Valider l'engagement des partenaires.</p> <p><u>Valorisation locale en travail à façon avec traçabilité produits</u> : Montée en puissance de la commercialisation des produits, Montée en puissance des volumes valorisés, Mise à l'épreuve de la gamme de produits, qualification de produits clefs.</p> <p><u>Etude de faisabilité technique d'une unité de transformation locale (avant-projet)</u> : Définir l'opportunité de développer une unité de transformation locale sur la base des éléments de structuration de la filière définis dans les étapes précédentes, Définir le projet industriel de cette unité de valorisation laitière.</p>	Sept à Déc 2021	oui	Conception/réalisation	22.500 HT	Plan de relance		
						Etude juridique : Jul 2021 Ingénierie: Sept 2021 à Sept 2022	oui	Conception/réalisation	137.500 HT	Plan de relance	oui 175.000 euros		
						A partir de Janv 2022	oui	Conception/réalisation					
						Janv à Jun 2024	oui	Conception/réalisation	90.000 HT	Plan de relance			
PETR 4	Projet Alimentaire Territorial : Etude de faisabilité d'un outil de transformation pour la structuration de la filière piscicole locale			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	<p><u>Etude de marché</u> : Réalisation d'une étude de marché portant sur les différentes espèces de poissons d'étang dans la région Est, incluant une étude des marchés asiatiques sur le territoire et dans les villes de Strasbourg, Metz et Nancy. Evaluer la perception des poissons d'étang auprès des consommateurs (perche, carpe, sandre, brochet). Recueillir les attentes des consommateurs en termes de niveaux de transformation des poissons (entier, filet, terrine, nuggets, frais/ surgelé, recettes, etc..) et de circuit de distribution souhaité. Définir les seuils de prix des consommateurs pour l'achat de poissons d'étang. Recueillir auprès des professionnels l'intérêt/désir et les conditions de commercialisation des poissons d'étangs. Etablir une concertation avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, propriétaire de plusieurs étangs, pour aboutir à une convergence d'objectifs</p> <p><u>Faisabilité technique, économique, financière et juridique</u> : Faisabilité économique et financière : business plan (Stratégie et marketing, Impact investissement et emploi, Promoteurs potentiels, Montage financier envisageable, Prise en compte des perceptions des parties prenantes (pisciculteurs, associations, administrations & pouvoirs publics, leaders du projet, décideurs politiques du territoire) et de leur engagement potentiel, Définition technique de l'outil de transformation et dimensionnement sur le site de Dieuze (ou sur le site de Hampont), Faisabilité juridique (statuts et modes de gestion du collectif, définition de la gouvernance)</p>	Oct 2021 à Févr 2022	oui	Conception/réalisation	20.000 HT	Plan de relance		
						Mars à Juin 2022	oui	Conception/réalisation	35.000 HT	Plan de relance	oui (38.500 euros)		
PETR 5	Projet Alimentaire Territorial : Création d'un poste d'animateur du Projet Alimentaire Territorial pour une durée de 3 ans à temps plein			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	<p><u>Missions Générales</u> : Pilotage, animation et mise en œuvre du projet Alimentaire Territorial, Aider le passage de l'idée au projet : aide à la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets (appui dans l'implication des acteurs, recherche de compétences, de financements, conformité réglementaire, animation de réunions de travail), Faciliter le développement de filières à faible impact sur l'environnement dans les aspects de production, transformation, commercialisation/approvisionnement, consommation.</p>	sept.-21	oui	Conception/Réalisation	135.000	Plan de Relance	oui (94.500 euros)	

PETR 6	Projet Alimentaire Territorial : Diagnostic des points de vente alimentaire ruraux			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	Recensement et analyse des points de ventes alimentaires de proximité : Analyse du fonctionnement commercial alimentaire, Analyse détaillée de l'offre alimentaire sur le territoire, Recensement et analyse des points de ventes alimentaires de proximité, Identification des "Déserts Alimentaires", Analyse du tissu économique de la filière alimentaire artisanale : situation économique de la filière alimentaire, dynamique entrepartenariale, les hommes et les femmes de l'économie de proximité, Analyse du commerce ambulant.	Oct-Déc 2021	oui	Conception/Réalisation	15,000 HT			
PETR 7	Projet Alimentaire Territorial : Lutte contre le gaspillage alimentaire			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	Recenser les pratiques actuelles de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le milieu de la restauration collective et privée, des GMS, supérettes et mise en œuvre d'actions pérennes	2022-2023	non	Conception/Réalisation				
PETR 8	Projet Alimentaire Territorial : Diversification des activités agricoles et circuits courts			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	Encourager la diversification des productions agricoles locales et les circuits courts, étudier la complémentarité des productions locales entre les territoires limitrophes au PAT	2022-2023	non	Conception/Réalisation				
PETR 9	Projet Alimentaire Territorial : Environnement et qualité des productions locales			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	Encourager le monde agricole à la pratique de l'agroécologie pour la préservation de l'environnement et une qualité des productions locales	2022-2023	non	Conception/Réalisation				
PETR 10	Projet Alimentaire Territorial : Sensibilisation des citoyens à l'alimentation locale et durable,			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	Sensibiliser à l'alimentation durable en milieu scolaire et extrascolaire, plaisir du goût en lien avec le contrat local de santé	2022-2023	non	Conception/Réalisation				
PETR 11	Projet Alimentaire Territorial : Précarité alimentaire			PETR	Territoire du PETR et Communauté de Communes du Saulnois	Mettre en œuvre des actions locales de lutte contre la précarité alimentaire en partenariat avec les GMS, producteurs, etc., les acteurs sociaux locaux	2022-2023	non	Conception/Réalisation				
PETR 12	Déchets Ménagers: Optimisation de la gestion des déchets collectés au sein du réseau des 7 déchetteries			PETR	Territoire du PETR	Instauration d'un contrôle d'accès avec carte ou badge. Mise en place d'une vidéo surveillance sur chaque déchetterie. Acquisition de bennes pour une optimisation des rotations et baisse du trafic camions, mise en place de bennes dédiées au plastique dur, communication (rappel) sur la présence d'une déchetterie privée dédiée aux professionnels.	1 semestre 2022	oui	Conception/Réalisation	400,000 HT	Région Grand Est Climaxion		
PETR 13	Déchets Ménagers : Construction d'une base de vie dédiée aux collecteurs de déchets			PETR	Territoire du PETR	Dans le cadre des marchés publics de prestations de collecte des déchets ménagers et des recyclables et pour permettre une équité des prestataires, il s'avère indispensable de construire une base de vie dédiée à la collecte des déchets. Cette installation permet d'organiser, d'optimiser et de garantir une réactivité des prestataires. Cette base de vie, constituée pour l'essentiel, de locaux techniques pour le stationnement des véhicules de collecte, de bureaux, d'une salle de repos, de sanitaires, d'une station de lavage, de parking sera également une opportunité pour le PETR de disposer de locaux dans l'hypothèse d'une mise en régie du service.	avril 2021 à janv 2022	oui	Réalisation	865.144 HT	néant		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

Intitulé du projet : Création du village de gîtes de Dabo

• **Référence projet : CCPP 10**

• **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Nature : Communautés de Communes

Code INSEE : 35932 – **SIRET** 245 700 950 000 91

RIB : 30001 00529 E5740000000 71

Adresse : 18, rue de Sarrebourg – 57370 MITTELBRONN

Nom du représentant légal : Christian UNTEREINER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Laurent BURCKEL - DGS

Téléphone du référent : 03 87 24 40 40

Adresse électronique du référent : l.burckel@paysdephalsbourg.fr

• **Descriptif du projet**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : Contrat de ruralité

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :

Tourisme

Développement économique

Adresse postale du projet : D45A Rothenbuhl – 57850 DABO

Descriptif du projet :

Le projet porté par la Communauté de Communes permet de développer un projet ambitieux d'hébergement qualitatif (3 et 4 étoiles) ayant vocation à renforcer le pôle touristique sur le secteur de montagne et de grande randonnée :

- Réalisation de 5 gîtes 2 personnes
- Réalisation de 5 gîtes 4/6 personnes (2 accès PMR)
- Réalisation de 3 gîtes 6/8 personnes (1 accès PMR)
- Réalisation 5 tentes semi-dures (3 places)
- Réalisation d'un lodge (5 places)
- Réalisation d'un camping de 23 emplacements aux normes 4 étoiles
- Réalisation d'une aire de camping de 16 emplacements aux normes 1 étoile
- Réalisation d'un bâtiment accueil de 145m²
- Réalisation d'un logement de fonction de 77m²
- Réalisation d'un bloc sanitaires de 108m²
- Réalisation d'un local vélo de 26m²
- Réalisation d'un local technique de 47m²

Ce programme est complété par plusieurs équipements :

- 1 Aire de jeux
- 3 Espaces de stockage bois
- Une aire de tri de 20m²
- 3 espaces banc/terrasses
- Marquage et signalétique
- 2 barrières automatiques
- 3 escaliers de liaisons
- 1 bain nordique

- 3 espaces barbecue
- Aires de stationnement

Impact socio-économique et environnemental :

Améliorer l'offre d'hébergement touristique sur le territoire dans une commune ayant perdu de nombreux lits marchands dans les 20 dernières années

Développer une offre 4 saisons à thématique nature

Contribuer au développement de l'offre sur les sentiers de Grandes Randonnées du Massif des Vosges

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet s'inscrit dans une véritable stratégie touristique globale permettant également la mise en valeur touristique du rocher de Dabo

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Commune de Dabo

ONF

• Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : Octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 1^{er} trimestre 2023

Date de délibération sur le projet : 1^{er} mars 2021

• Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	4 020 971,03 €		
Montant total du projet	4 020 971,03 €		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique	400 500 €	9,96	Attribuée en 2020
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe	600 000 €	14,92	FEDER
<input type="checkbox"/> Région	400 000 €	9,95	Aide aux projets structurants et à l'innovation touristique
<input type="checkbox"/> Département	600 041,26 €	14,92	Moselle Ambition
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 020 429,77 €	50,25	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	4 020 971,03 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Intitulé du projet : Accompagnement à la structuration de l'offre et de la demande pour le débouché de la restauration collective du territoire – application à la filière bovine

- **Référence projet : PETR 2**

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Sarrebourg

Nature : PETR

Code INSEE : 200 049 989 00011

RIB : 30001 00529 E5770000000 clé 66

Adresse : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Nom du représentant légal : Camille ZIEGER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nadia VILLEMIN

Téléphone du référent : 03.87.03.66.44 ou 03.87.03.66.45

Adresse électronique du référent : n.villemin@pays-sarrebourg.fr

- **Descriptif du projet**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :

Enjeux PTRTE : Transition Ecologique

Projet Alimentaire Territorial sur le territoire du PETR du Pays de Sarrebourg et sur la Communauté de Communes du Saulnois soit 230 communes, 92.053 habitants répartis sur 1.990 km².

Adresse postale du projet : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Descriptif du projet :

Diagnostic approfondi de la restauration collective et plan d'actions

Structuration de l'offre bovin viande et lait à destination de la restauration collective

Structuration de l'approvisionnement en viande

Impact socio-économique et environnemental :

Développer les débouchés locaux encore peu exploités : production importante mais faible consommation locale

Renforcer les partenariats et les synergies entre acteurs locaux

Maintenir des activités d'élevage rémunératrice

Augmenter la consommation des produits issus de l'élevage (notamment la viande) sur le territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Répondre aux objectifs de la loi Egalim

Des produits locaux encore peu présents dans les restaurants collectifs

Résoudre les difficultés d'approvisionnement en produits locaux/de qualité : coût, logistique, disponibilité des produits

Accompagner la restauration collective (changements des pratiques, gestion du sourcing, marchés publics)

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

PETR du pays de Sarrebourg et les Communautés de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, du Pays de Phalsbourg et du Saulnois

Chambre d'Agriculture de la Moselle

Communes de Sarrebourg et Niderviller

SIS de Bruscbach, SIVOM de Guntzviller, Périscolaire de Hilbesheim

ESAT Eventail de Sarrebourg
 Société de l'abattoir du Pays de Sarrebourg
 Projet de SCIC territoire du Saulnois
 Plateforme d'approvisionnement « Les fermiers Lorrains
 Lycée agricole de Château Salins
 Cité scolaire Mangin

• **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2022

Date de délibération sur le projet : 30 juin 2021

• **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Fonctionnement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	90.000		
Montant total du projet	90.000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	63.000		France Relance...
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	27.000		
Montant total des recettes	90.000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Intitulé du projet : Approfondissement du projet de valorisation laitière

- **Référence projet : PETR 3**

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Sarrebourg

Nature : PETR

Code INSEE : 200 049 989 00011

RIB : 30001 00529 E5770000000 clé 66

Adresse : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Nom du représentant légal : Camille ZIEGER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nadia VILLEMIN

Téléphone du référent : 03.87.03.66.44 ou 03.87.03.66.45

Adresse électronique du référent : n.villemin@pays-sarrebourg.fr

- **Descriptif du projet**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :

Enjeux PTRTE : Transition Ecologique

Projet Alimentaire Territorial sur le territoire du PETR du Pays de Sarrebourg et sur la Communauté de Communes du Saulnois soit 230 communes, 92.053 habitants répartis sur 1.990 km².

Adresse postale du projet : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Descriptif du projet :

- Etude de marché approfondie : définition du concept produit
- Ingénierie pour la structuration du collectif d’agriculteurs producteurs de lait
- Valorisation locale du travail à façon avec une traçabilité des produits
- Etude de faisabilité technique d’une unité de transformation locale (avant-projet)

Impact socio-économique et environnemental :

- Faire du capital agricole et naturel un atout pour les acteurs du PAT
- Préservation et valorisation du territoire naturel exceptionnel (Réserve de Biosphère, part de la Surface Agricole Utile (SAU) dédiée au fourrage et prairies permanentes
- Pérennité de la filière animale locale productrice de lait
- Maintenir et développer des filières rémunératrices contribuant à l’alimentation du territoire
- Rendre accessible les produits locaux aux consommateurs du territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

- Une production locale en déprise
- Une production en recul et dépendante de l’industrie laitière

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- PETR du pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois
- Producteurs de lait
- Chambre d’agriculture de la Moselle
- Coopérative agricole laitière

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : octobre 2021
Fin prévisionnelle des travaux : juin 2024
Date de délibération sur le projet : 30 juin 2021

• **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Fonctionnement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	250.000		
Montant total du projet	250.000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	175.000		France Relance...
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	75.000		
Montant total des recettes	250.000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Intitulé du projet : Etude de faisabilité d'un outil de transformation pour la structuration de la filière piscicole

- **Référence projet : PETR 4**

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Sarrebourg

Nature : PETR

Code INSEE : 200 049 989 00011

RIB : 30001 00529 E5770000000 clé 66

Adresse : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Nom du représentant légal : Camille ZIEGER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nadia VILLEMIN

Téléphone du référent : 03.87.03.66.44 ou 03.87.03.66.45

Adresse électronique du référent : n.villemin@pays-sarrebourg.fr

- **Descriptif du projet**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :

Enjeux PTRTE : Transition Ecologique

Projet Alimentaire Territorial sur le territoire du PETR du Pays de Sarrebourg et sur la Communauté de Communes du Saulnois soit 230 communes, 92.053 habitants répartis sur 1.990 km².

Adresse postale du projet : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Descriptif du projet :

Etude de marché sur les différentes espèces de poissons d'étang

Faisabilité technique, économique, financière et juridique d'un outil de transformation

Impact socio-économique et environnemental :

- Développer les débouchés locaux encore peu exploités (restauration collective, commerciale et en GMS)
- Améliorer la visibilité Offre/demande
- Développer l'offre agricole locale pour accroître la diversité
- Renforcer les partenariats et synergies entre les acteurs de la filière
- Renforcer la visibilité des produits de cette filière et l'identité du territoire

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

- Valorisation de la production locale avec un atelier de transformation (filetage, abatage etc..) vecteur de complémentarités dans la saisonnalité des productions des espèces de poissons locaux

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- PETR du pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois
- Pisciculteurs : Lucas Perche, Heymann and Co, Schambion, domaine départemental du Lindre, pisciculture lorraine

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : juin 2022

Date de délibération sur le projet : 30 juin 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Fonctionnement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	55.000		
Montant total du projet	55.000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	38.500		France Relance...
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	16.500		
Montant total des recettes	55.000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Intitulé du projet : création d'un poste d'animateur, gestionnaire et suivi du PAT

- **Référence projet : PETR 5**

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : PETR du Pays de Sarrebourg

Nature : PETR

Code INSEE :200 049 989 00011

RIB : 30001 00529 E5770000000 clé 66

Adresse : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Nom du représentant légal : Camille ZIEGER

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nadia VILLEMIN

Téléphone du référent : 03.87.03.66.44 ou 03.87.03.66.45

Adresse électronique du référent : n.villemin@pays-sarrebourg.fr

- **Descriptif du projet**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :

Enjeux PTRTE : Transition Ecologique

Projet Alimentaire Territorial sur le territoire du PETR du Pays de Sarrebourg et sur la Communauté de Communes du Saulnois soit 230 communes, 92.053 habitants répartis sur 1.990 km².

Adresse postale du projet : Terrasse Normandie - Zac des Terrasses de la Sarre – 57400 Sarrebourg

Descriptif du projet :

Pilotage, animation et mise en œuvre du PAT

Impact socio-économique et environnemental :

- Faciliter le développement des filières locales à faible impact environnemental dans les aspects de la production, transformation, commercialisation/approvisionnement, consommation.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

- Assoir la légitimité du PAT
- Faciliter le passage de l'idée au projet : mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- PETR du pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : octobre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : octobre 2024

Date de délibération sur le projet : 30 juin 2021

- Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
Fonctionnement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres	135.000		
Montant total du projet	135.000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	94.500		France Relance...
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	40.500		
Montant total des recettes	135.000		

Plan d'Actions de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud

MISSIONS	OBJECTIF STRATÉGIQUE		OBJECTIF OPÉRATIONNEL		ACTIONS
1 Un projet de territoire qui se construit	11	Structurer les partenariats	111	Ratification de conventions de partenariats	a. Ratifier des conventions de partenariat cadrant la participation financière des partenaires b. Ratifier des conventions avec les différents acteurs des comités de gestion et de pilotage pour la réalisation de projets
			112	Co-construction d'un plan de gestion	A. Proposer un plan de gestion pour les dix prochaines années, à faire valider par le comité de pilotage et de gestion de la RBMS
			113	Définir et animer un système de gouvernance innovant	a. Co-construire un système de gouvernance mixte intégrant les acteurs socio-économiques, la jeunesse, les institutions, les élus, les associations, les scientifiques. b. Préfigurer un conseil des jeunes sur le territoire ou une autre structure représentative dans la gouvernance de la réserve de biosphère. S'appuyer sur les éco-délégués.
	12	Renforcer l'appropriation et l'image du projet	121	Informier et sensibiliser tous les publics	a. Animer des sessions d'information et de sensibilisation à destination des élus (conférence des maires, conseils municipaux etc.) ou événements ponctuels. Possibilité de créer un EDUCTOUR ; utiliser l'outil marteloscope (partenariat PNRVN et CCSMS). b. Organiser et animer des événements d'information et de sensibilisation au grand public (salons locaux, fête de la Nature), et via le plus de canaux possibles (radio, presse, télévision, web, facebook)... Créer des transversalités entre le patrimoine naturel et culturel et entre les différentes catégories d'acteurs. c. Effectuer une veille sur les bonnes pratiques du territoire (conservation / DD / recherche) et partager sur les outils de communication de la réserve de biosphère (facebook, site internet,...)
			122	Créer des outils de communication dédiés	a. Créer un site internet dédié à la RB, et faire du site une base de données pour les projets du territoire (y compris les suivis naturalistes), permettant d'effectuer un bilan de biodiversité à l'échelle du périmètre de la réserve de biosphère b. Organisation et animation d'une ou plusieurs journée(s) annuelle(s) de la biosphère, en s'appuyant sur le réseau français et les partenaires. Caractère innovant recherché. Création d'outils de communication ponctuels type événementiel c. Mettre en place des panneaux de signalisation aux différentes entrées de la RBMS
2 Un territoire qui préserve un patrimoine naturel remarquable	21	Connaître et préserver la trame bleue	211	Réaliser des inventaires de biodiversité en milieux aquatiques et humides	A. Réalisation d'ABC avec les communes concernées par des enjeux de biodiversité aquatiques ou humides
			212	Animer la concertation autour des étangs du territoire	a. Organiser une concertation continue sur les enjeux lacustres avec les acteurs locaux. Prendre en compte tous les acteurs y compris à l'échelle bassin versant (en y intégrant l'association FAGE). Créer un COPIL si possible animé par prestataire extérieur / médiateur. Faire participer des scientifiques RB avec enjeux similaires (RB Oberlausitzer Heide- und Teichlandschaft) b. Formuler un plan de gestion pluriannuel de l'étang du Stock déclinable années par années pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.
	22	Connaître et préserver les espaces agricoles	221	Favoriser les infrastructures agro-écologiques	a. Appuyer les actions de création et de maintien des infrastructures agro-écologiques portées sur le territoire, et communiquer sur ces événements. b. Étendre ces actions sur des territoires nouveaux. S'appuyer sur le programme "Haies alors" du PNRL avec transfert de compétences.
			222	Réaliser des inventaires de biodiversité en milieux agricoles	A. Réalisation d'ABC avec les communes concernées par des enjeux de biodiversité agricoles
			223	Favoriser les prairies, pelouses remarquables et prés salés	a. Encourager et valoriser les pratiques agricoles favorables au maintien des prairies remarquables, pelouses et prés salés. Créer un cahier des charges concerté.
	23	Connaître et préserver la trame verte	231	Caractériser, maintenir, augmenter la naturalité des forêts	a. Réaliser des partenariats visant à augmenter la naturalité des forêts en s'inspirant des bonnes pratiques de la RB des Vosges du Nord / CCSMS TVB : îlots de sénescence, parcelles en futaie irrégulière, corridors grande faune, zones de non-gestion, forêt indivise...
			232	Animer la concertation autour des forêts du territoire	a. Organiser une concertation continue sur les enjeux forestiers avec les acteurs locaux et régionaux, y compris via l'outil Natura 2000. Coconstruire une charte d'usage actualisée avec tous les usagers et gestionnaires des forêts domaniales et privées. Former un groupe de travail multipartenarial pérenne, intégrable dans le comité de gestion de la réserve de biosphère. Faire venir experts MAB et autres (Gwenaël Jacob, Emmanuel Menoni) b. Organiser une réflexion collective sur les mobilités et la fréquentation de l'ensemble des forêts et les enjeux sur les population faunistiques préservées, en vue de sauvegarder les espèces emblématiques comme le Grand Tétrás, la Gélinotte des bois, le lynx, le loup. Synchroniser l'action avec l'identité de massif et les corridors régionaux.
			233	Réaliser des inventaires de biodiversité en milieux forestiers	A. Réalisation d'ABC avec les communes concernées par des enjeux de biodiversité forestiers
			234	Œuvrer pour une stratégie d'équilibre entre milieux ouverts et milieux forestiers	a. Nouer des partenariats pour maintenir un équilibre cynégétique en milieu forestier. Travail avec les fédérations de chasse et les gestionnaires forestiers. b. Étudier les paysages et leur ouverture et fermeture : retracer l'historique et avoir une approche pluridisciplinaire liant les usages à l'évolution de ces paysages, utiliser comme moyen de sensibilisation.
	24	Préserver de nouveaux espaces naturels	241	Accompagner la création d'espaces naturels protégés sur le territoire	a. Animer les processus de création préfiguration d'aires protégées en adéquation avec la SCAP sur de nouvelles zones, y compris les friches et les zones militaires. b. Augmenter le degré de protection d'espaces déjà protégés afin de consolider les efforts de préservation du patrimoine naturel et/ou culturel
		242	Accompagner les habitants dans leur stratégie foncière	a. Initier une démarche d'accompagnement de la population à l'utilisation de l'outil Obligation Réelle Environnementale (ORE) en complément avec le CENL	

Plan d'Actions de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud

3 Un territoire d'expérimentation du DD	31	Développer les circuits locaux	311	Accompagner la création de circuits courts alimentaires	a. Inscrire le projet et participer au Plan Alimentaire Territorial et accompagner la création de circuits courts dans le maraîchage, élevage, pisciculture, en étudiant une valorisation des produits locaux par la reconnaissance en réserve de biosphère. Communiquer à travers une marque réserve de biosphère / un logo.
			312	Accompagner la création d'une filière locale de transformation laitière	a. Accompagner l'étude de valorisation sur le plan de la communication b. Étudier la valorisation des pâturages ou des produits laitiers par la reconnaissance biosphère
			313	Étudier la faisabilité de circuits courts non-alimentaires	a. Utiliser les amendements organiques locaux en faveur des agriculteurs boues de curage des étangs, autres déchets organiques) et rechercher les synergies entre filières, circuits et leur localisation
	32	Accompagner le monde agricole vers l'agroécologie	321	Informier et sensibiliser sur les enjeux de biodiversité	a. Accompagner les actions d'EEDD et de sensibilisation à l'environnement visant le monde agricole et mises en place par les partenaires dans leurs projets respectifs, notamment la Chambre d'Agriculture et les CC. Utiliser le concept d'agrobiodiversité, de biodiversité ordinaire agricole comme porte d'entrée. b. Création / accompagnement de fermes témoins pour sensibiliser élus habitants ou entreprises aux bonnes pratiques possibles.
			322	Étudier la mise en place d'une stratégie agroforestière	A. Initier une stratégie en faveur de pratiques agroforestières sur la RBMS
			323	Rechercher des financements agricoles	a.Élaborer la mise en place d'une étude sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) de l'AMI Agence de l'Eau à l'échelle de la RBMS. Se positionner comme complément au projet TVB de la CCSMS
	33	Accompagner et favoriser une offre écotouristique	331	Créer une synergie entre structures du tourisme	a. Fédérer autour du projet et incorporer la RB dans les stratégies touristiques locales, en créant un lien entre porteurs de projets touristiques / OT ; Organiser des réunions de mise en commun et comparaison des stratégies ainsi que des indicateurs de qualité des produits par rapports aux impacts environnementaux ; b. Élaborer un message commun / Élaborer une charte d'engagement environnementale commune et d'utilisation du logo biosphère c. Accompagner les acteurs touristiques aux problématiques environnementales
			332	Accompagner, valoriser et développer le potentiel écotouristique	a. Créer des produits de type circuits dédiés à la RBMS : par thématiques (forêts/étangs/pêche) ; de slowtourisme (sans bagages sur ânes, par vélo) ; avec prestataires locaux (guides natures PNRL) ; en synergie avec des gîtes ruraux (fermes, airbnb) b. Développer des gîtes ruraux en collaboration avec le monde agricole c. Animer une concertation autour de la thématique de l'accès des forêts et espaces naturels aux touristes
			333	Créer un lieu d'accueil de la réserve de biosphère	a. Créer au moins un lieu central dédié à la réserve de biosphère, sous la forme d'un Centre d'Interprétation du Territoire, d'un écomusé [...]. En charge de la promotion touristique des patrimoines du territoire, ce lieu devrait être multi-fonction, multi-temporalité (expositions pérennes ou non), laboratoire d'idées et centre des processus de concertation.
			334	Rechercher des financements européens des programmes LEADER et/ou INTERREG	a. Co-concevoir en s'appuyant sur l'expérience GAL existante un projet d'écotourisme calqué sur les nouveaux financements LEADER 2023-2030. b. Co-concevoir en s'appuyant sur l'expérience INTERREG BCHT un projet de valorisation du patrimoine culturel et naturel : soit par l'entrée Sarre (tourisme fluvial transfrontalier avec l'Allemagne) ; soit par l'entrée massif des Vosges (tourisme forestier / buissonnier en s'inspirant du PNRVN).
	34	Favoriser une gestion durable de la forêt	341	Développer des partenariats favorables à une utilisation durable des forêts	a. Accompagner les usagers, gestionnaires et élus sur les modifications de gestion forestière bénéficiant la biodiversité, de leur mise en place effective aux conséquences sur les usages. b. Relancer la maîtrise d'ouvrage Natura 2000 des deux sites ZPS et ZSC des crêtes des Vosges mosellanes. Synchroniser avec les documents d'aménagements (-2022).
			342	Étudier la filière bois locale	a. Réaliser une étude de faisabilité du développement de la filière bois locale, y associer l'interprofession de la filière (charpentiers / ébénistes), explorer les usages (tonneaux / mobilier / bois d'œuvre), en s'appuyant sur le retour d'expériences du PNRVN
4 Un territoire qui transmet aux générations futures	41	Développer, accompagner les projets d'EEDD	411	Accompagner et développer les projets d'EEDD au sein de l'éducation nationale	a. Accompagner les porteurs de projets environnementaux DANS l'éducation nationale et favoriser la visibilité des actions d'EEDD menées sur le territoire, en s'assurant de leur articulation dans la RB. S'appuyer sur les écodélégués des lycées. b. Développer l'outil des Aires terrestres/forestières Éducatives de l'OFB, le décliner sur les différents milieux (forestiers, agricoles, aquatiques). Au fil de l'eau.
			412	Accompagner et favoriser les projets des partenaires	a. Accompagner les projets environnementaux des partenaires, favoriser la visibilité des actions d'EEDD menées sur le territoire, en s'assurant de leur articulation dans la RB. b. Développer un réseau de fermes pédagogiques en lien avec le monde agricole et sensibiliser aux enjeux environnementaux. Synchroniser avec l'action gîtes ruraux. c. Développer le réseau "Terres et Ailes" / "Refuges" de la LPO chez tous les publics. d. Valoriser et développer des ateliers de communication et de sensibilisation des partenaires gestionnaires ONF / CRPF / Département / VNF / CENL
			413	Structurer l'EEDD dans la réserve de biosphère	a. Accompagner la création d'un réseau d'EEDD sur le territoire en fédérant ses différentes sources autour d'objectifs et thématiques communes, créer une semaine de la biosphère : un jour = une association = un lieu de biodiversité (voir grange aux paysages) ou une espèce et son écosystème b. Accompagner la création d'un centre de formation (ou CPIE) en EEDD pour tous ses acteurs (enseignants, asso, élus, particuliers) et reflétant la réserve de biosphère.
			414	Créer des outils et méthodes d'EEDD innovants	a. S'appuyer sur le réseau des Écoles de la biosphère (ou des écoles associées UNESCO), en faisant des partenariats (échanges) entre réserves de biosphère nationales et internationales (notamment allemands) b. Créer des outils et projets EEDD innovants, en établissant des passerelles entre le patrimoine naturel et culturel, en invitant l'art dans la Nature [...]
			415	Favoriser l'offre EEDD de "plein air"	a. Développer et/ou accompagner les "Écoles du dehors" et/ou les "Écoles de la forêt" b. S'assurer d'une dimension environnementale des événements sportifs de plein air en développant des chartes RBMS c. Développer et/ou accompagner l'utilisation des marteloscopes à destination des scolaires d. Développer l'offre EEDD à destination du public handicapés, notamment à travers la randonnée (joëlettes) e. Développer l'offre EEDD à destination des personnes en difficulté financière, en s'appuyant sur le Pôle solidarité de Moselle attractivité

Plan d'Actions de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud

	42	Animer les réseaux	421	Préfigurer un réseau d'éco-acteurs	a. Intégrer le réseau français des éco-acteurs en constituant une dynamique entre acteurs locaux, en s'appuyant soit sur la dynamique associative déjà lancée, soit sur des thématiques de DD structurantes. Privilégier un réseau d'éco-acteurs orienté vers les pratiques agro-écologiques
			422	Préfigurer un réseau d'entreprises partenaires et actives	a. Convaincre et motiver les entreprises du territoire à devenir partenaire du projet de territoire : accompagnement RSE, conception de chartes d'utilisation du logo biosphère (ex golf durable), reconnaissance Act4Nature, organisation d'événements d'EEDD ou de sensibilisation, Entreprises Engagées pour l'Environnement (OFB), refuges LPO b. Préfigurer la constitution d'un "Fond des entreprises pour la RBMS"
	43	Inviter la recherche sur le territoire	431	Organiser des cycles de conférences scientifiques	a. Définir un programme de conférences scientifiques de vulgarisation. En traitant de thématiques comme le changement climatique, les EEE, la fermeture des milieux, la pollution, la gestion forestière etc. Veiller à traiter toutes les problématiques de la RBMS et tout son territoire
			432	Mettre en place un observatoire scientifique	a. Créer un observatoire scientifique sur le territoire ayant des thématiques anthropiques (tourisme, fréquentation, types de pressions) et naturelles (qualité de l'eau, flux, EEE). Prioritairement, les grands étangs réservoirs. Corréler avec un Conseil scientifique et les universitaires régionaux, s'appuyer sur les experts du réseau MAB. Intégrer les habitants et/ou associations locales en synergie avec un conseil scientifique du territoire, en s'appuyant sur l'observatoire régional de la biodiversité, les Zones Ateliers et le réseau MAB.
			433	Préfigurer un conseil scientifique	a. Animer un processus de création d'un conseil scientifique sur le territoire en synergie avec le PNRL b. Préfigurer un programme cadre de recherche ; création d'une destination recherche pour les laboratoires universitaires et mis à disposition de locaux et matériel
5 Un territoire qui préserve son patrimoine culturel	51	Préserver le patrimoine culturel	511	Développer et accompagner des animations culturelles locales	a. Créer un cycle de conférences sur les trésors culturels du territoire, animations, ateliers, expos et conférences des Musées de Vic et Marsal, Sarrebourg et Phalsbourg [...] b. Développer de nouvelles actions, en apportant de la transversalité dans les animations et de la mise en réseau innovante (ex horizon Sancy...).
			512	Préserver et valoriser le patrimoine historique	a. Mieux connaître les trésors historiques et archéologiques du territoire et valoriser l'existant. b. Accompagner le classement de sites d'intérêt (dont le patrimoine industriel) au titre des monuments historiques.
			513	Connaître et préserver le patrimoine immatériel	a. Réaliser un diagnostic sur le patrimoine linguistique du territoire ; b. Développer des actions de promotion et des programmes d'action en faveur des dialectes locaux
			514	Préserver et valoriser le patrimoine architectural	a. Mieux connaître les trésors architecturaux du territoire et valoriser l'existant b. Étudier la faisabilité d'une ou plusieurs OPAH rurales ou d'autres outils de protection du patrimoine

Subventions d'investissement (DETR/DSIL) accordées par l'Etat au titre de la relance - 2020 et 2021

ANNEE	COLLECTIVITE / EPCI	TYPE de SUBVENTION	LIBELLE DE L OPERATION	SUBVENTION
2020	ARZVILLER	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	34 553,50
2020	ARZVILLER	DETR	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE	82 000,00
2021	ARZVILLER	DETR	CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	34 500,00
2020	BERLING	DETR	JARDIN DETENTE AVEC AIRE DE JEUX	9 960,00
2021	BERLING	DETR	CREATION D'UNE AIRE DE RENCONTRES ET DE STATIONNEMENT	35 265,12
2021	BERLING	DETR	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	9 800,40
2020	BROUVILLER	DETR	CHARPENTE ET COUVERTURE DE L'EGLISE	64 050,30
2020	BROUVILLER	DETR	REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LEDS	6 491,20
2020	BROUVILLER	DETR	ACCESSIBILITE PMR MAIRIE	7 287,27
2020	DABO	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	26 014,28
2021	DABO	DETR	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 2	26 275,00
2021	DABO	DETR	AIRE DE RETOURNEMENT ET D'UN QUAI DE BUS POUR LE GROUPE SCOLAIRE	31 796,00
2021	DABO	DSIL RENO THERMIQUE	ACHAT D'UNE CHAUDIERE A PELLETS	15 539,00
2020	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	DETR	JEUX ET PROJETEUR POUR L'ÉCOLE ET MAIRIE	1 506,00
2020	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	DETR	SECURISATION DES ABORDS DES ECOLES	3 218,00
2021	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	DETR	DISPOSITIF ANTI INTRUSION AU STADE	13 264,80
2021	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	DETR	MOBILIER POUR L'ÉCOLE MATERNELLE	3 578,32
2020	DANNELBOURG	DETR	TRAVAUX DIETANCHEITE A L'ÉCOLE	4 757,64
2020	DANNELBOURG	DETR	OUVERTURES POUR ACCES AU VERGER	4 264,53
2020	DANNELBOURG	DETR	57 DETR TRAVAUX AU CLUB HOUSE	2 873,41
2021	DANNELBOURG	DSIL	ISOLATION DES MURS EXTERIEURS DE LA SALLE DES FETES	10 800,00
2021	DANNELBOURG	DETR	CLOTURE DE SECURITE POUR LA SALLE DES FETES	4 598,55
2021	DANNELBOURG	DETR	CREATION D'UN PARKING DE STATIONNEMENT	12 340,00
2020	GARREBOURG	DETR	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 2	7 646,40
2021	GARREBOURG	DSIL	REMPACEMENT DE LA CHAUDIERE FIOUL POUR UN BATIMENT COMMUNAL	12 879,00
2020	GUNTZVILLER	DETR	RENOVATION DE LA MAIRIE	4 395,12
2020	GUNTZVILLER	DETR	CREATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE	45 949,85
2020	HANGVILLER	DETR	EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ÉCOLE	1 648,80
2021	HANGVILLER	DETR	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	16 810,00
2020	HASELBOURG	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC ET SECURISATION DE 2 PASSAGES PIETONS	4 105,15
2020	HASELBOURG	DETR	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	7 849,50
2020	HENRIDORFF	DETR	SALLE MOTRICITÉ AU PÉRISCOLAIRE	38 012,50
2020	HENRIDORFF	DETR	2 ABRIS BUS	8 820,00
2021	HENRIDORFF	DSIL	ISOLATION ET WC PMR DANS LES VESTIAIRES	18 080,00
2020	HERANGE	DETR	MUR SACRISTIE ET POTEAU CIMETIÈRE	8 331,90
2021	HERANGE	DETR	EXTENSION DE LA SALLE DE RESTAURATION COMMUNALE	37 511,25
2020	HULTEHOUSE	DETR	3 LAMPADAIRES À LED	1 200,00
2020	HULTEHOUSE	DETR	SYSTEME AUDIO ET PROJECTION	3 558,10
2020	HULTEHOUSE	DETR	COLUMBARIUM	1 166,55

2021	HULTEHOUSE	DETR	REFECTION DE LA TOITURE DU PREAU ET DE L'ECOLE	6 914,40
2021	HULTEHOUSE	DETR	REHABILITATION DU GITE DU GEWINNWALD	16 174,45
2021	LUTZELBOURG	DETR	REHABILITATION DE LA BIERSTUB ESELBAHN	44 480,36
2020	METTING	DETR	LEDS AU LOTISSEMENT	1 594,40
2020	METTING	DETR	ISOLATION DALLE DE LA MAIRIE	1 235,00
2020	METTING	DETR	ISOLAT THERMIQUE DE L'ECOLE ET DISPOSITIF POUR EAUX PLUVIALES	9 169,35
2020	MITTELBRONN	DETR	CREATION D'UN ABRIS A LA SORTIE DE L'ECOLE	41 422,50
2021	MITTELBRONN	DETR	MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE	1 089,19
2021	PHALSBOURG	DETR	CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS	18 564,70
2021	PHALSBOURG	DSIL RENO THERMIQUE	FENETRES DE L'ECOLE MATERNELLE	15 508,00
2021	PHALSBOURG	DETR	52 AIRES DE JEUX BUCHELBERG	37 286,40
2021	PHALSBOURG	DETR	ANCIENNE SYNAGOGUE EN PALE ASSOCIATIF TRANCHE 1	251 049,30
2021	SAINT-JEAN-KOURTZERODE	DETR	RENOVATION ET ECLAIRAGE PUBLIC PAR LEDS	15 528,50
2020	SAINT-LOUIS	DETR	REHABILITATION POUR RESIDENCE SENIORS	121 400,00
2020	SAINT-LOUIS	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	5 842,08
2021	SAINT-LOUIS	DETR	MISE AUX NORMES DE L'EGLISE	18 248,43
2021	SAINT-LOUIS	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC EN LEDS	5 233,10
2020	VESCHEIM	DETR	SECURISATION ET ABRIS BUS ET TROTTOIRS	17 517,20
2021	VILSBERG	DETR	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	10 131,20
2021	VILSBERG	DETR	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX	7 738,50
2020	WALTEMBOURG	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	10 198,30
2020	WALTEMBOURG	DETR	REFECTION DES LOCAUX DES ARCHIVES	2 345,10
2021	WALTEMBOURG	DETR	RAVALEMENT DES FACADES DE LA MAIRIE	4 847,40
2021	WALTEMBOURG	DETR	AIRE DE JEUX A LA SALLE DES FETES	15 881,16
2021	WALTEMBOURG	DETR	PEINTURES INTERIEUR ET EXTERIEUR DE LA SALLE DES FETES	9 668,20
2021	WALTEMBOURG	DETR	GOUDRONNAGE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES	4 475,00
2021	WINTERSBOURG	DETR	RAVALEMENT DE L'EGLISE	14 710,25
2020	ZILLING	DETR	ATELIER MUNICIPAL	39 925,60
2020	ZILLING	DETR	ECLAIRAGE PUBLIC BASSE CONSOMMATION	3 378,80
2020	CC PAYS DE PHALSBOURG	DSIL	VILLAGE DE GITES DE DABO	400 500,00
2021	CC PAYS DE PHALSBOURG	DSIL EXCEP RELANCE	TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA STATION DEPURATION	17 505,00
2021	CC PAYS DE PHALSBOURG	DETR	RENOVATION DU PONT DES ECLUSIERS GARREBOURG	54 995,47

aides Région

Dossier - Code	Dossier	Localisation du dossier	Bénéficiaire	Type d'aide	Dispositif	Montant proposé	Date de décision	Coût réel de l'opération
CC du Pays de Phalsbourg								
20P07561	Aménagements espaces de convivialité, aire de jeux - Phase 1 et 2	BERLING	COMMUNE DE BERLING	Investissement nt	Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité	10 992,00	19/03/2021	131 764,00
20P08685	Investissement dans une nouvelle centrale d'enrobage innovante	DABO	SEMARROUTE	Mixte	Appel à projet déchets du BTP (Bâtiments et Travaux Publics)	100 000,00	27/11/2020	5 600 000,00
20P10291	Restauration de l'église Saint-Etienne à Danne-et-Quatre-Vents	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	COMMUNE DE DANNE ET QUATRE VENTS	Investissement nt	Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé	6 473,00	23/04/2021	32 365,00
20P10298	restauration de l'église Saint-Remy à Brouviller	BROUVILLER	COMMUNE DE BROUVILLER	Investissement nt	Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé	22 775,00	10/09/2021	200 370,00
21P00930	Aménagement du cimetière, rénovation de l'aire de jeux et toiture de protection devant l'école	BERLING	COMMUNE DE BERLING	Investissement nt	Relance rurale (mesure d'urgence)	19 785,00	19/03/2021	39 570,00
21P01579	Aménagement de la MSP PHAEVE - site d'Arzwiller	ARZVILLER	SCI LES NOYERS	Mixte	Grand Est - Soutien aux dynamiques territoriales de santé	50 000,00	23/04/2021	212 280,00
21P04942	Mise en peinture extérieure et intérieure de la salle des fêtes et ravalement de façade la Mairie	WALTEMBOURG	COMMUNE DE WALTEMBOURG	Investissement nt	Relance rurale (mesure d'urgence)	12 701,00	21/05/2021	36 289,10
21P05370	Extension de la salle de restauration communale d'Hérange	HERANGE	COMMUNE DE HERANGE	Investissement nt	Relance rurale (mesure d'urgence)	20 000,00	21/05/2021	140 524,00
21P06360	Aménagement du coeur du village de Guntzviller	GUNTZVILLER	COMMUNE DE GUNTZVILLER	Investissement nt	Relance rurale (mesure d'urgence)	20 000,00	10/09/2021	62 150,00
21P06427	57163-Installation d'une chaudière bois de 32 kW au bureau de poste et des Services situé 10 Place de l'Eglise à Dabo	DABO	COMMUNE DE DABO	Investissement nt	Soutien au bois énergie	8 293,80	10/09/2021	27 646,00
21P08865	Aménagement d'une aire de jeux à Vilsberg	VILSBERG	COMMUNE DE VILSBERG	Investissement nt	Relance rurale (mesure d'urgence)	11 000,00	15/10/2021	22 110,00